



**COMMUNE D'ÉVOLENE**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

## **ZONES RÉSERVÉES**

FICHES SYNOPTIQUES, PAR PERIMETRE

22  
août  
2019

## OPTIONS STRATEGIQUES

### a. urbanisme

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages (successions de vides et pleins)
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel
- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

### b. attractivité résidentielle

- b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique
- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population
- b3. planifier des structures attractives pour les familles avec enfants en bas âge
- b.4 politique de planification pour faire face au vieillissement de la population
- b.5 maintenir et développer les biens et services de bases pour la population

### c. attractivité économique

- c.1 structurer l'offre touristique en fonction du territoire + potentiel 4 saisons
- c2. préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti comme atout touristique
- c3. développer la transformation locale des matières premières issues du secteur primaire en créant un centre de vente de produits du terroir
- c4. attirer les jeunes entreprises (start-up) en proposant des locaux peu onéreux dans un cadre original
- c5. pérenniser les exploitations agricoles

### d. mobilité

- d1. repenser la mobilité en fonction de la structure démographique communale marquée par le vieillissement de la population
- d2. favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
- d3. favoriser la fréquentation des transports publics en proposant un pôle intermodal par le biais de parkings à proximité des arrêts de bus les mieux desservis
- d4. développer le réseau des transports publics, en synergie avec l'offre touristique.

### e. environnement, nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e2. maintenir les césures paysagères
- e3. valoriser les zones stratégiques comme les entrées des villages
- e4. valoriser les sites d'alpage et les bisses
- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne
- e6. valoriser les ressources locales dans le domaine des énergies (eau, bois, ...)

## CRITERES TECHNIQUES (SIMUL-R2)

### 1. critères principaux

- 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes
- 1.2 morphologie du parcellaire morcellé
- 1.3 éloignement à l'eau potable
- 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)
- 1.5 topographie défavorable (pente)
- 1.6 proximité des zones de danger
- 1.7 éloignement aux zones urbanisées

## CRITERES TECHNIQUES

### 2. critères additionnels

critères spécifiques à chaque secteur (zone alluviale, PPS, ISOS, ligne HT, etc.)

## Légende des fiches

### critères techniques (SIMUL-R)



1.1 éloignement au plan de déneigement des routes		
1.2 morphologie du parcellaire	█	← critère concerné
1.3 éloignement à l'eau potable		← critère non concerné
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	█	
1.5 topographie défavorable (pente)		
1.6 proximité des zones de danger	█	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	█	

## 1. LA VILLETTE NORD

surface : 0.3 ha



### Légende

-  Périmètre de la zone réservée
- Plan de zones
-  Zone du centre du vieux village

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

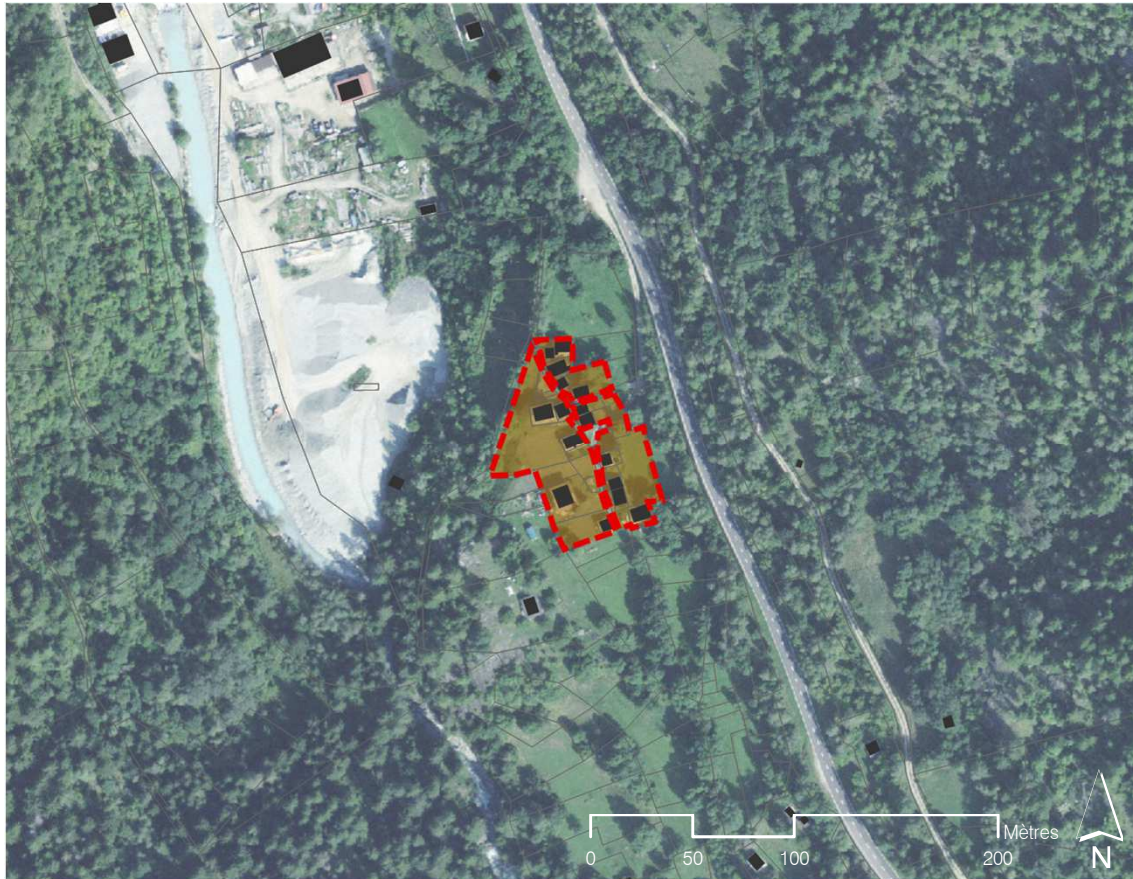
### évaluation

Hameau composé principalement de constructions vernaculaires, utilisées comme résidences secondaires. Equipement lacunaire et morphologie du parcellaires non adaptée à la construction. Les bâtiments peuvent être rénovés.



## 2. LA VILLETTE SUD

surface : 0.5 ha



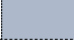
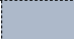
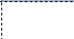


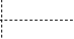

### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Plan de zones

 Zone du centre du vieux village

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

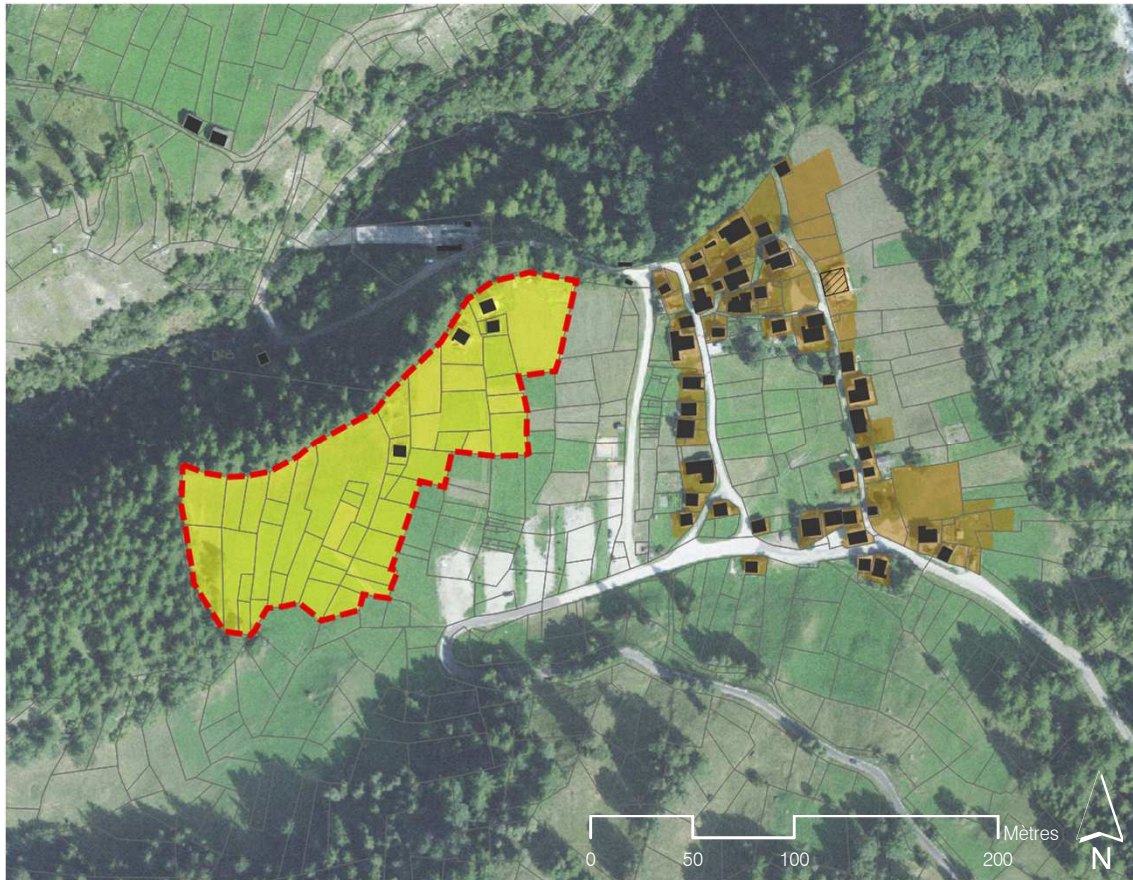
a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

### évaluation

Hameau composé principalement de constructions vernaculaires, utilisées comme résidences secondaires. Equipement lacunaire et morphologie du parcellaires non adaptée à la construction. Les bâtiments peuvent être rénovés.

### 3. OUEST LANNA

surface : 1.4 ha



#### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

#### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 conflit avec ISOS

2.2 cahiers des charges dans le RCCZ

#### options de développement communales concernées

##### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

##### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

#### évaluation

Périmètre libre de constructions, principalement destiné à la résidence secondaire.

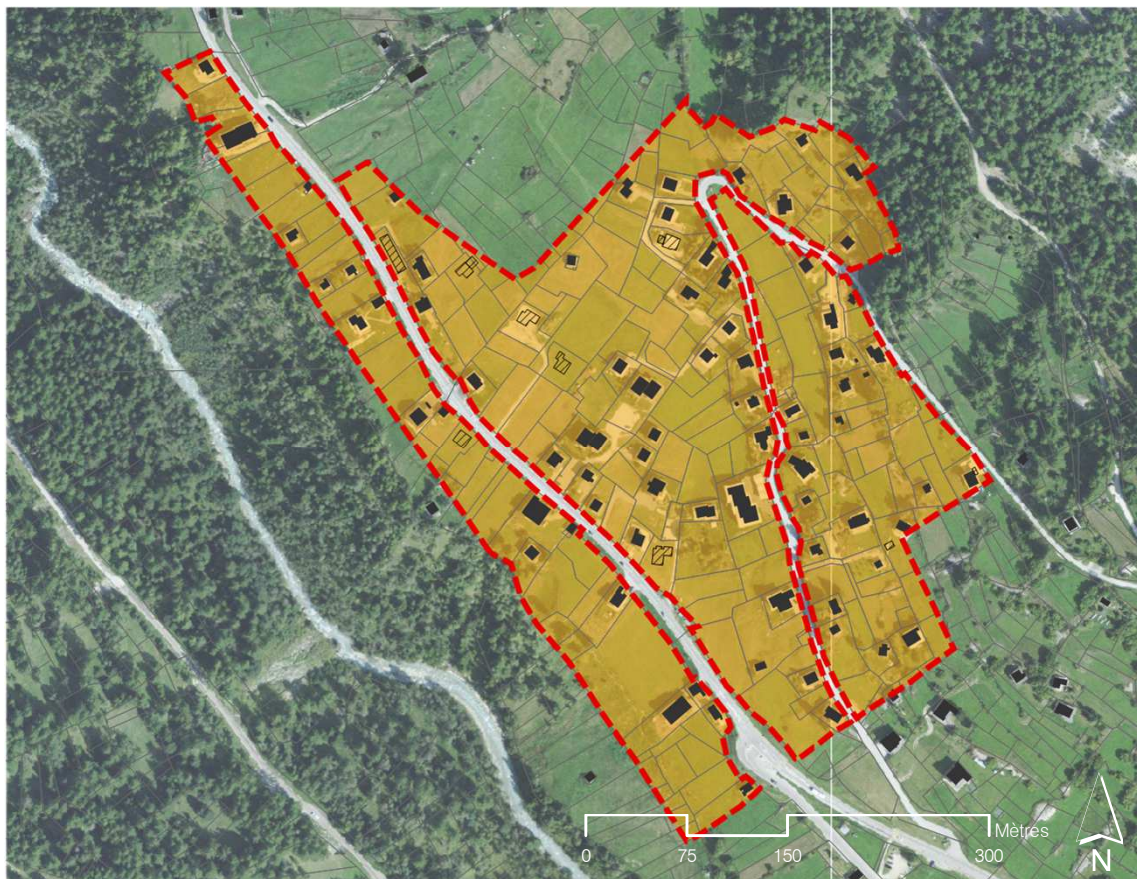
Équipement inexistant, morphologie parcellaire partiellement impropre à la construction, proximité d'un objet d'importance nationale protégé à l'ISOS.

Il fait l'objet d'un cahier des charges dans le RCCZ en vigueur.



## 4. FLANTSES

surface : 14.3 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |   |  |
|---|--|
| 2.1 divers appels en plus-value pour l'équipement |  |
| 2.2 présence d'une ligne HT                       |  |

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### attractivité résidentielle

- b2. planifier des zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population
- b3. planifier des structures attractives pour les familles avec enfants en bas âge

#### mobilité

- d2. favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

#### nature et paysage

- e2. maintenir les césures paysagère

### évaluation

Périmètre stratégique où la construction connaît une forte demande. Nécessité de mettre en place des mesures urbanistiques pour assurer une urbanisation rationnelle (desserte, parcellaire).



## 5. BAUCHAUTY

surface : 2.0 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 Périmètre ISOS

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### attractivité résidentielle

b3. planifier des structures attractives pour les familles avec enfants en bas âge

### évaluation

Périmètre d'extension de la rue centrale, zone de densification stratégique. Accessibilité à analyser. Forte déclivité au sud.



## 6. BARBILLON

surface : 0.8 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 Périmètre ISOS

2.2 cahiers des charges dans le RCCZ

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### attractivité résidentielle

b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

b.4 politique de planification pour faire face au vieillissement de la population

b.5 maintenir et développer les biens et services de bases pour la population

#### attractivité économique

c2. préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti comme atout touristique

c4. attirer les jeunes entreprises (start-up) en proposant des locaux peu onéreux dans un cadre original

#### mobilité

d1. repenser la mobilité en fonction de la structure démographique communale marquée par le vieillissement de la population

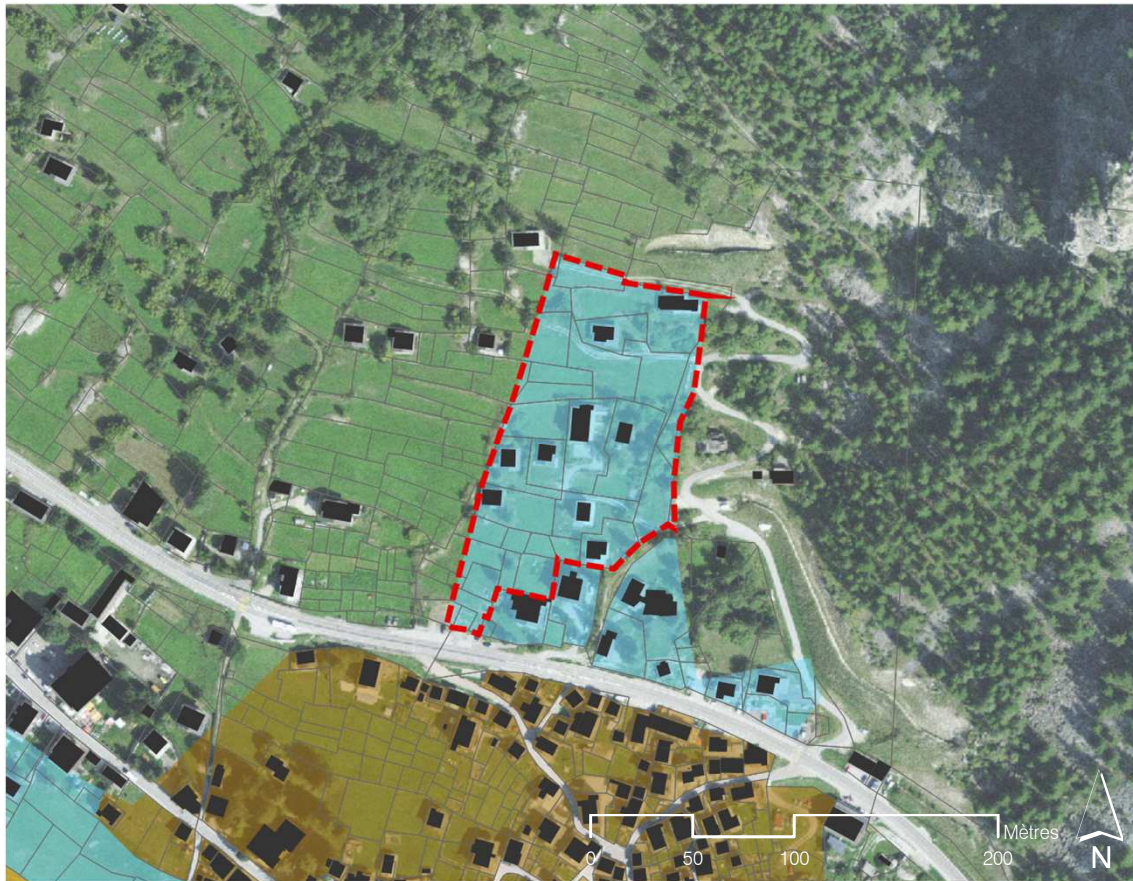
### évaluation

Périmètre régi par un cahier de charges dans le RCCZ. Enclave stratégique au sein du village. Enjeux liés à l'ISOS.



## 7. LA FOURNAISE

surface : 1.3 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée




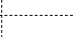



Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel
- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

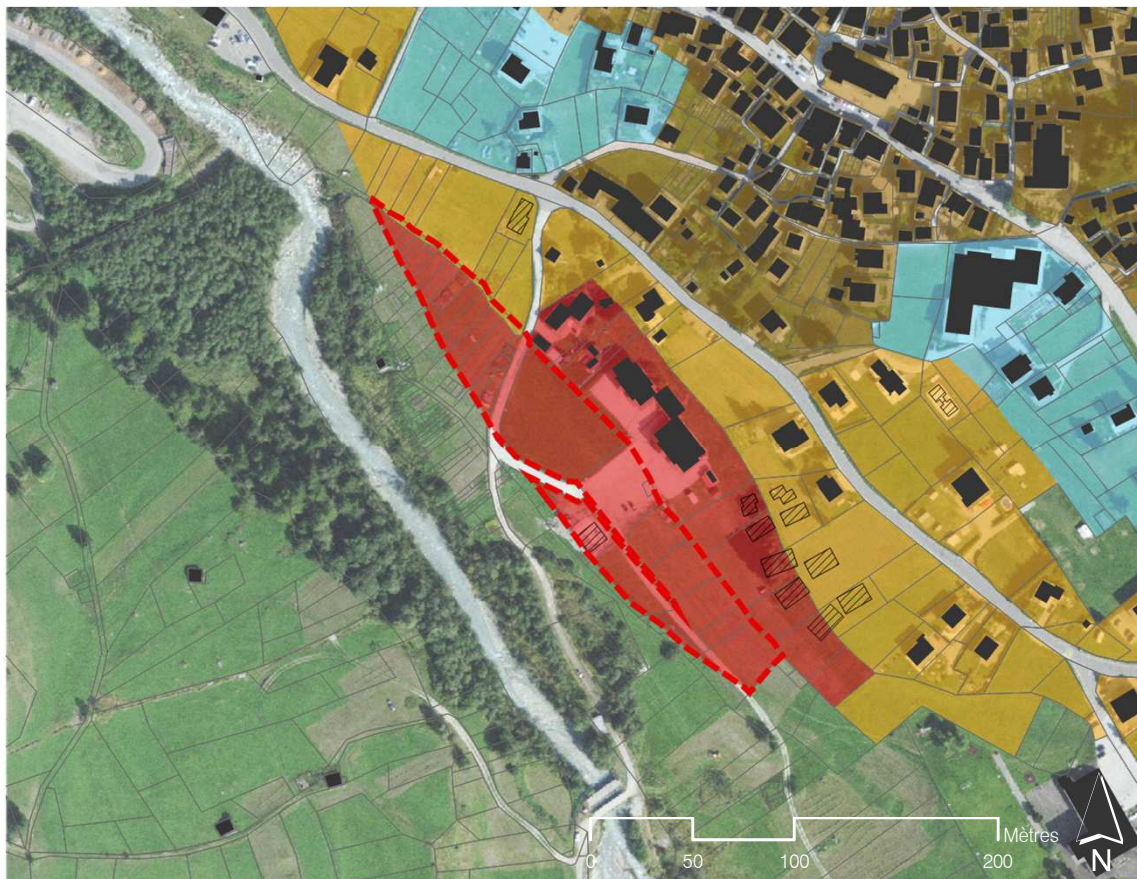
### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire. Desserte et équipements lacunaires, morcellement des parcelles. L'accès existant à plusieurs bâtiments est situé en zone de danger d'avalanche rouge.



## 8. PFAFENGAL

surface : 1 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |   |  |
|---|--|
| 2.1 périmètre ISOS  |  |
| 2.2 proximité d'une ligne HT                              |  |
| 2.3 proximité de la zone alluviale d'importance nationale |  |

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel

#### attractivité résidentielle

- b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique
- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

### évaluation

Périmètre en marge du tissu bâti, morphologie parcellaire, équipement lacunaire. Enjeux touristiques à analyser (projet hôtelier)



## 9. LES MARESSES

surface : 2.0 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| 2.1 périmètre ISOS                   |  |
| 2.2 présence d'un camping de passage |  |

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

#### attractivité résidentielle

- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population
- c4. attirer les jeunes entreprises (start-up) en proposant des locaux peu onéreux dans un cadre original

#### mobilité

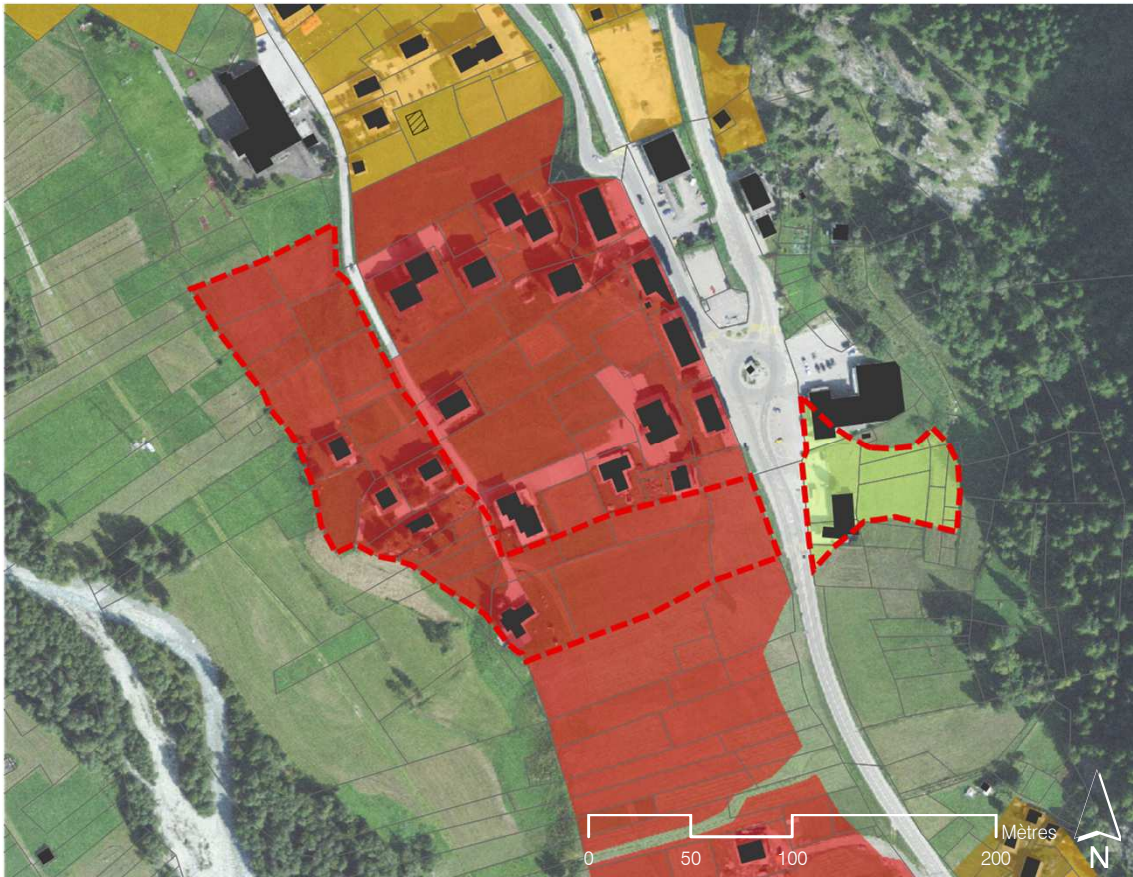
- d1. repenser la mobilité en fonction de la structure démographique communale marquée par le vieillissement de la population

### évaluation

Périmètre stratégique pour la mobilité : liaison de mobilité douce entre le village, les ZCIP (centre scolaire) et le complexe médical et hôtelier prévu. Enjeux dans la ZCIP au cœur de la zone (espace vert). Situation du camping à clarifier.

## 10. LES CONDÉMINES

surface : 2.2 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60
- Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 conflit avec ISOS	
2.2 proximité de la zone alluviale d'importance nationale	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel

#### attractivité résidentielle

- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

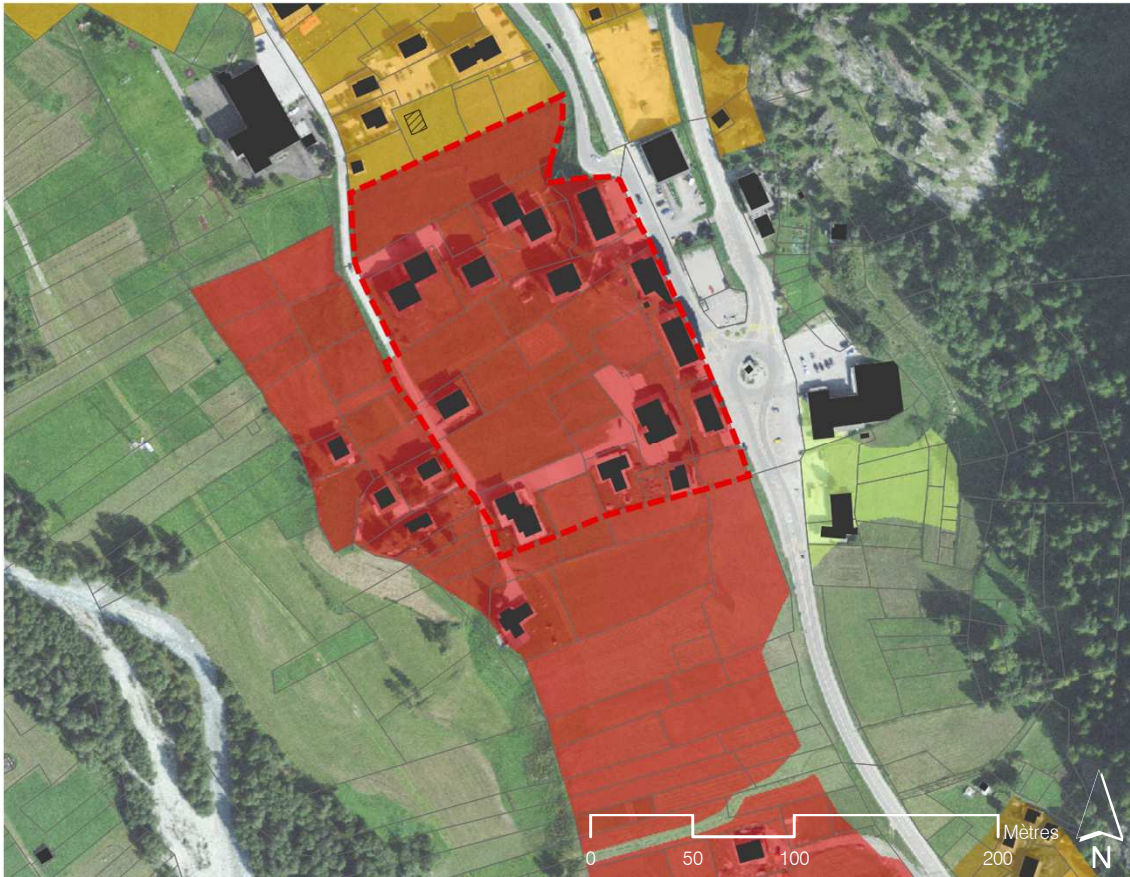
### évaluation

Périmètre en marge du tissu bâti mais partiellement desservi et équipé. Proximité de la zone alluviale. Possibilité d'extension de la ZCIP attenante (centre scolaire). En amont de la route cantonale : zone mixte sise entre deux zones de danger élevé.



## 11. LES CONDÉMINES 2

surface : 2.5 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60
- Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 conflit avec ISOS	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

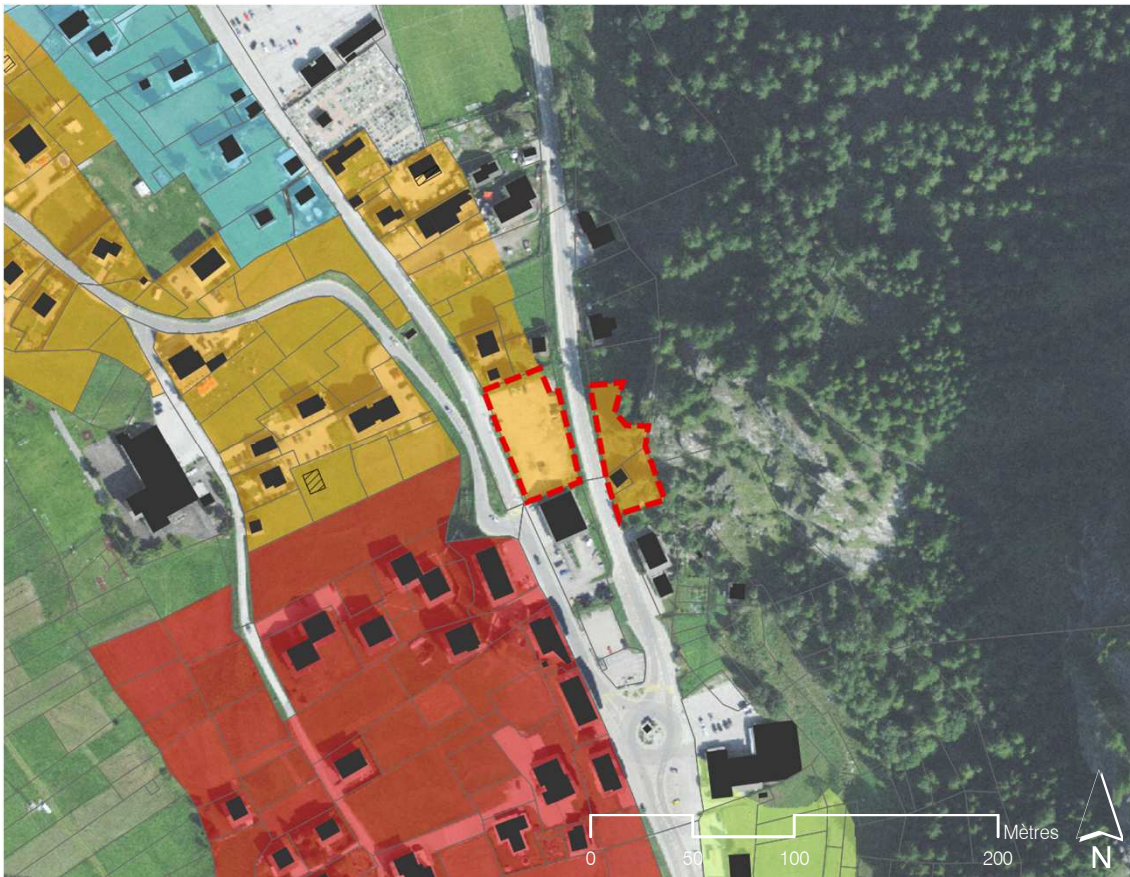
- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel

### évaluation



Périmètre à fort potentiel de densification. L'urbanisation périphérique limite l'accessibilité du secteur central, ce dernier étant également pénalisé par un parcellaire morcelé. Nécessité de mettre en place des mesures urbanistiques pour assumer une urbanisation rationnelle (desserte, parcellaire).

## 12. LE PRÉ DE L'EVÈQUE




surface : 0.3 ha



### Légende

-  Périmètre de la zone réservée
-  Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

-  Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
-  Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
-  Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60
-  Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

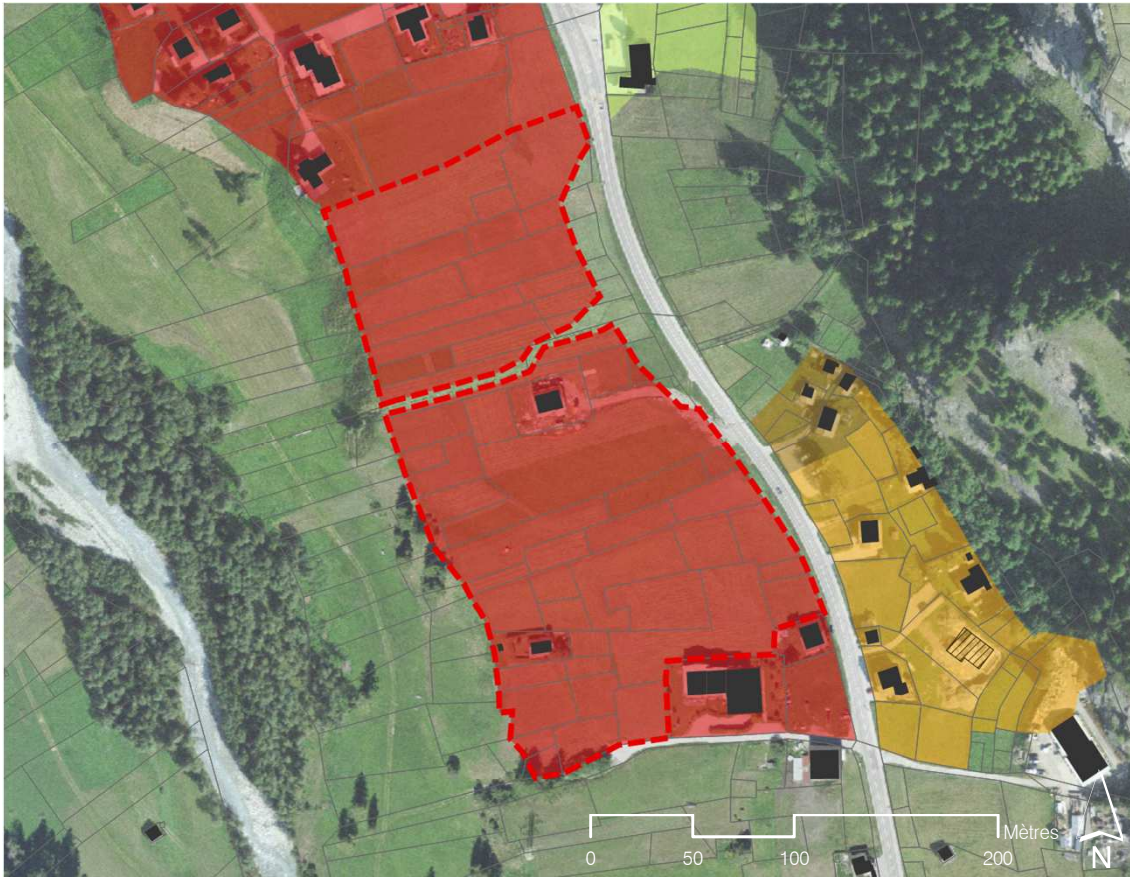
### évaluation

Situées partiellement en zone de danger élevé d'avalanche et sur une forte pente, ces deux parcelles isolées ne présentent aucun avantages pour l'urbanisation. Potentielle ZCIP.



## 13. LA FAUCHÈRE 1

surface : 3.8 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60
- Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

e2. maintenir les césures paysagères

e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

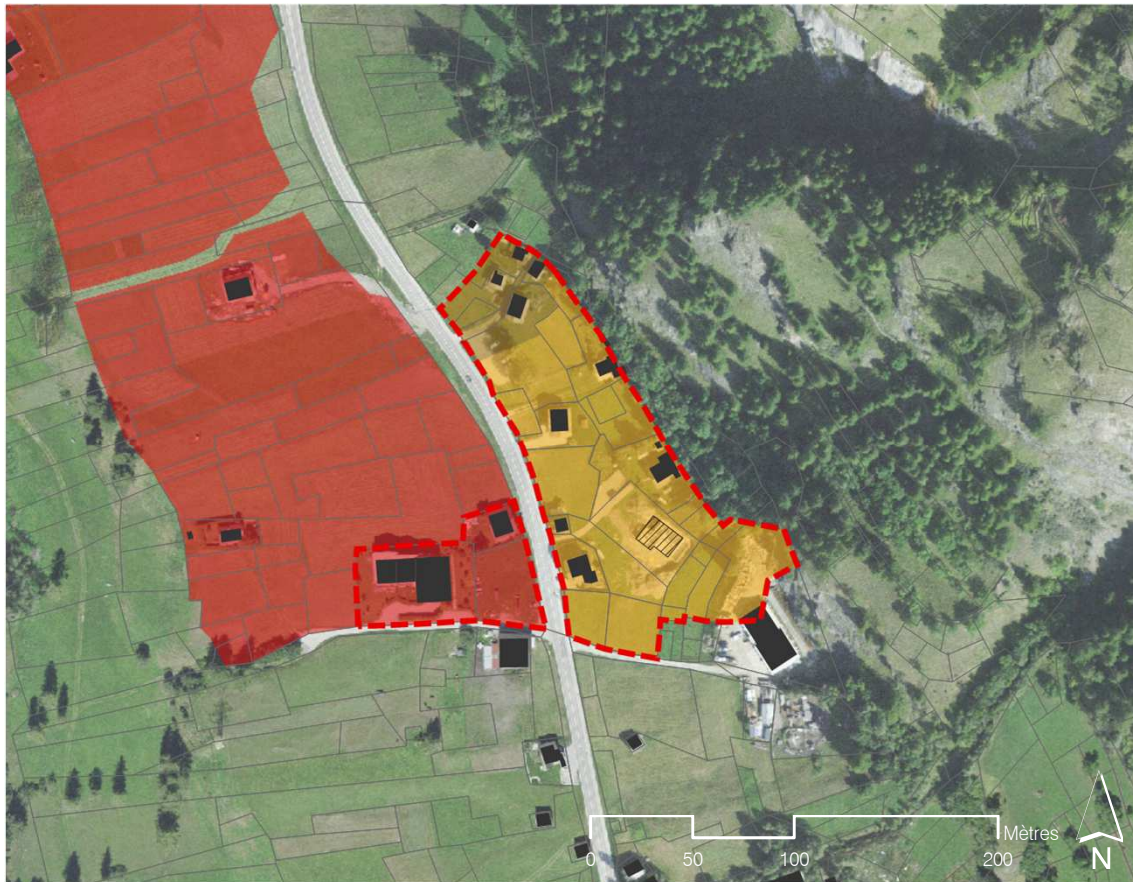
### évaluation

Périmètre libre de construction, en marge du tissu bâti. Non équipé, non desservi, morphologie parcellaire impropre à la construction. Proximité d'une zone de danger de crues. Césure paysagère importante.



## 14. LA FAUCHÈRE 2

surface : 1.8 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages
- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

#### attractivité résidentielle

- b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique
- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

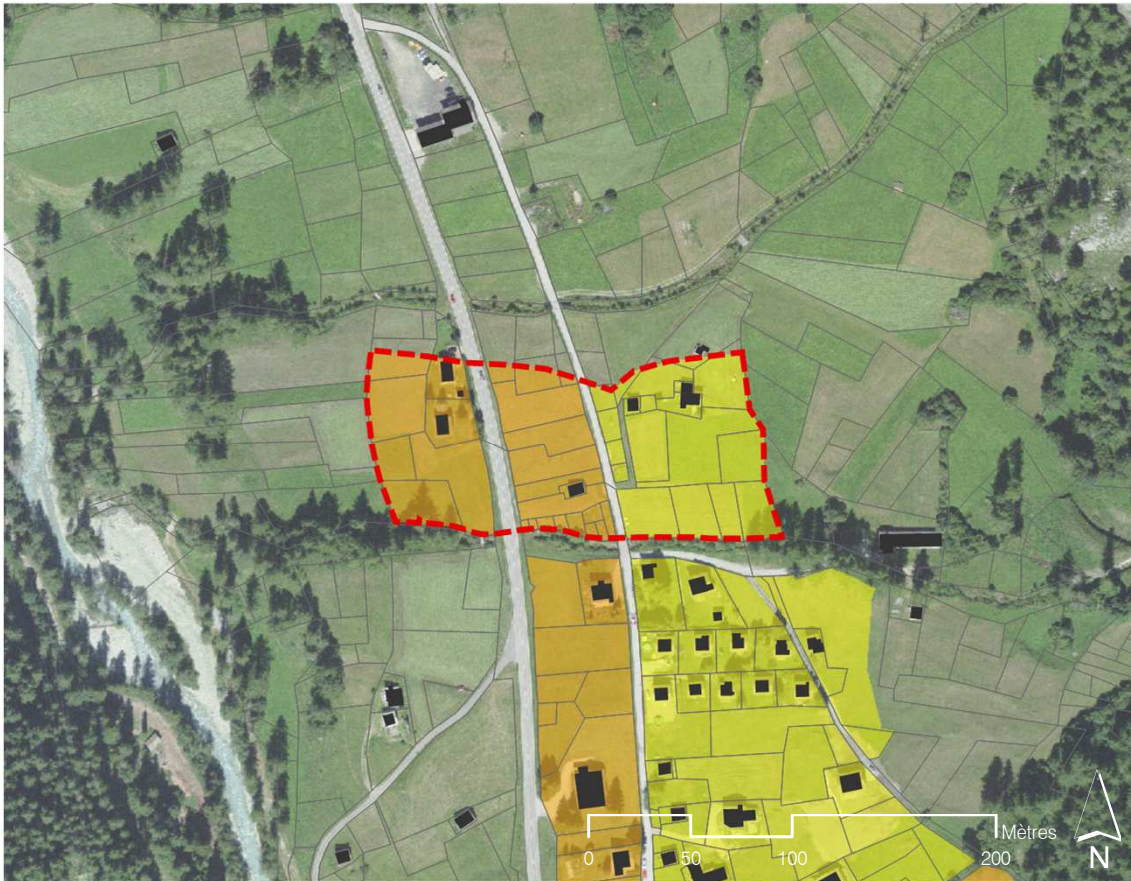
- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e3. valoriser les zones stratégiques comme les entrées des villages

### évaluation

Périmètre stratégique pour le développement touristique (projet Cairn). Enjeux patrimoniaux (complexe de Ribeaupierre). Présence d'exploitations agricoles. Noyau d'urbanisation spontanée avec densification possible.

## 15. LA CONFRARIC

surface : 1.6 ha



### Légende

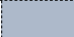

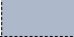


 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

e2. maintenir les césures paysagères

e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire. Zone essentiellement libre de construction situé en marge du tissu bâti. Morphologie parcellaire impropre à la construction.



## 16. LA TOUR OUEST

surface : 1.0 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| 2.1 conflit avec ISOS                |  |
| 2.2 cahiers des charges dans le RCCZ |  |

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### nature et paysage

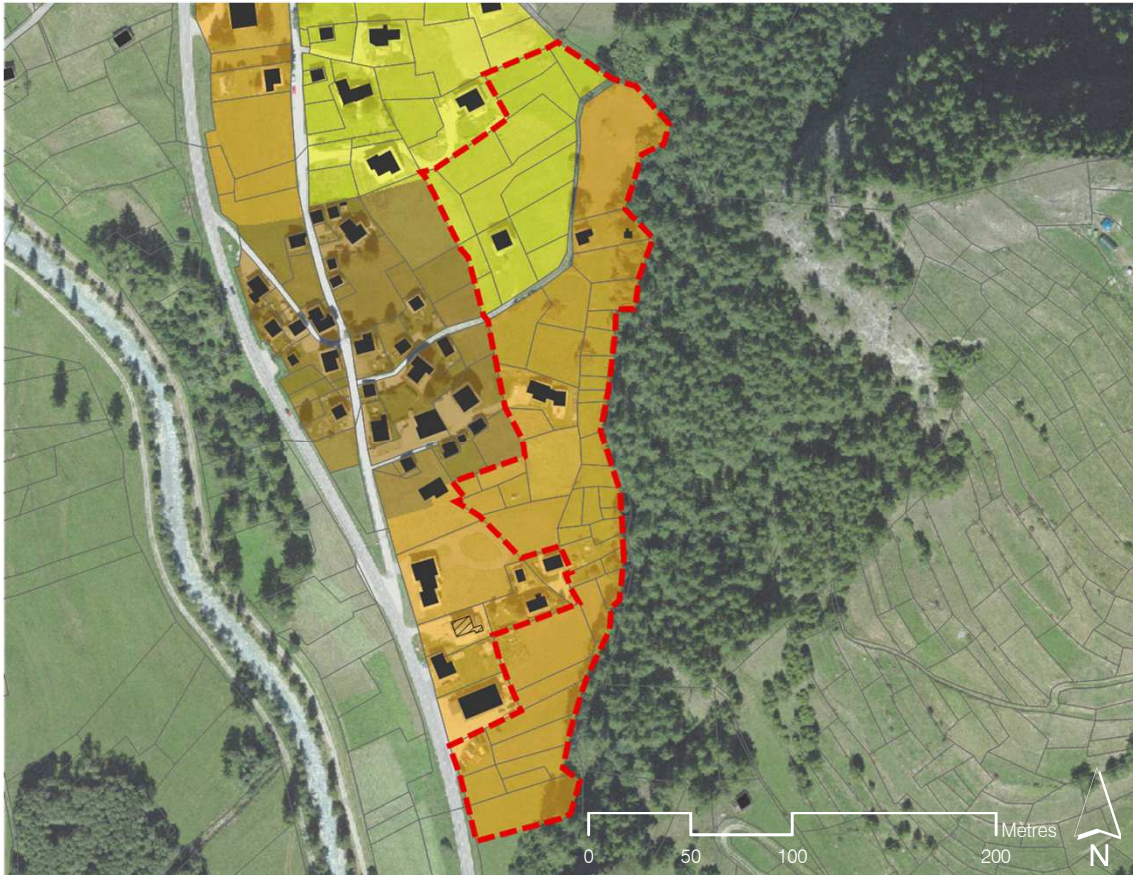
- e3. valoriser les zones stratégiques comme les entrées des villages

### évaluation

Périmètre libre de construction en marge du tissu bâti. Gestion de la frange du hameau de la Tour (lisibilité).

## 17. LA TOUR EST

surface : 2.5 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### nature et paysage

- e2. maintenir les césures paysagères

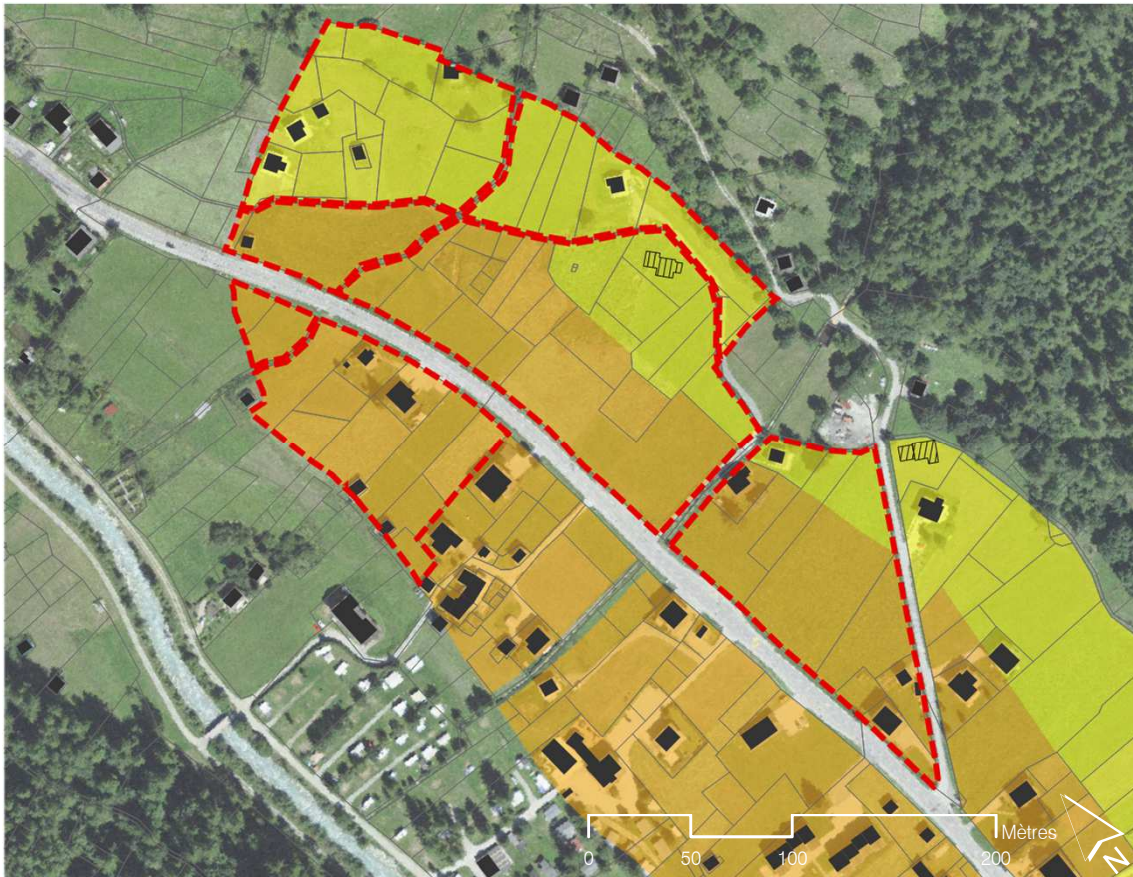
### évaluation

Périmètre encore très peu construit, il marque une césure paysagère entre le milieu bâti et la forêt. Non desservi, partiellement équipé et avec un parcellaire inadapté à la construction.



## 18. BERTHÉ

surface : 5.2 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e2. maintenir les césures paysagères

### évaluation

Périmètre non équipé, parcellaire inadapté à la construction, en marge du tissu bâti. Maintien de la césure entre les villages de la Tour et des Haudères.

## 19. MOLIGNON

surface : 3.7 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 périmètre ISOS	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e2. maintenir les césures paysagères
- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

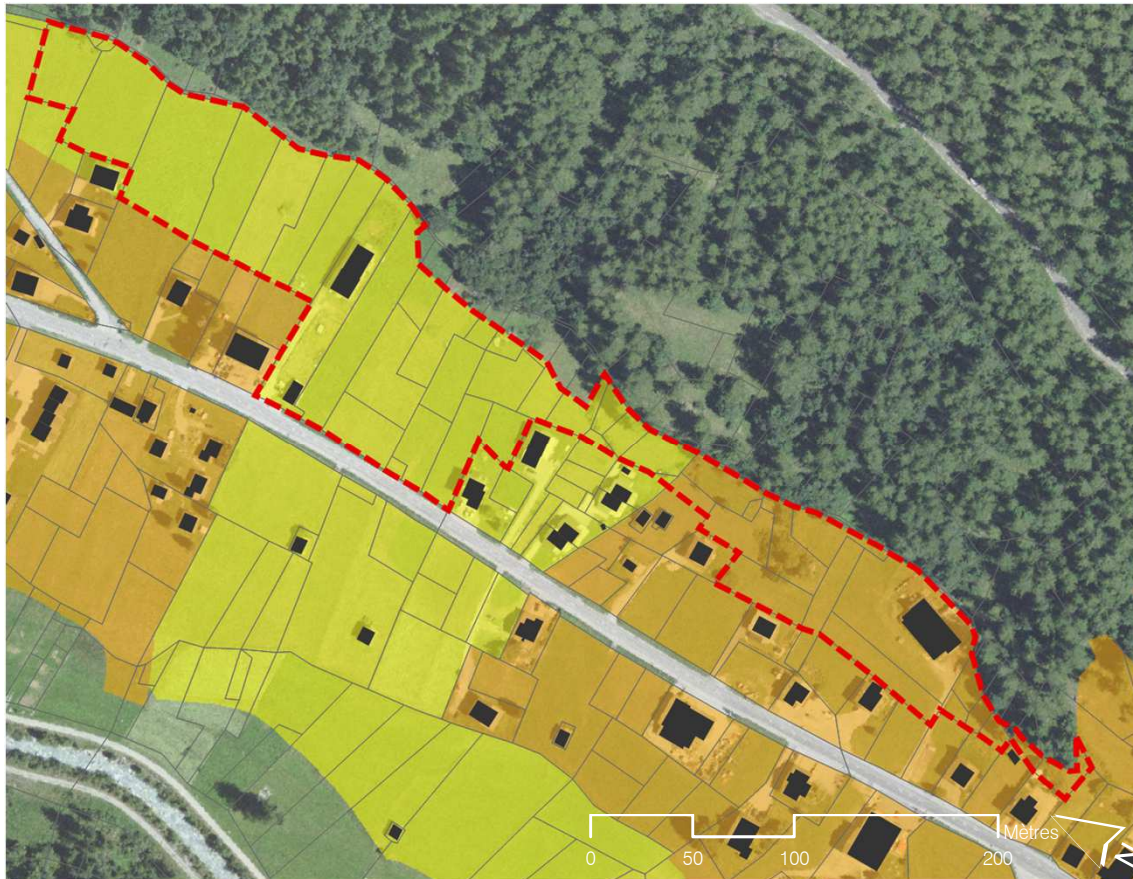
### évaluation

Ce périmètre non construit marque une césure entre Mollignon et les Haudères. De plus, il n'est pas équipé ni desservi et présente un parcellaire inadapté à la construction. Proximité de la zone de protection des berges de la Borgne à créer (décision du CE).



## 20. PATHORÉC


surface : 3.2 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 périmètre ISOS

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

e2. maintenir les césures paysagères

### évaluation

La quasi totalité de ce périmètre est affectée en zone de danger moyen. Encore très peu construit, il marque une césure entre Molignon et les Haudères, ainsi qu'entre le milieu bâti et la forêt. De plus, il n'est pas équipé ni desservi et présente un parcellaire inadapté à la construction. Présence de deux exploitations agricoles.

## 21. LES HAUDÈRES D'EN BAS

surface : 2.5 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 périmètre ISOS	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

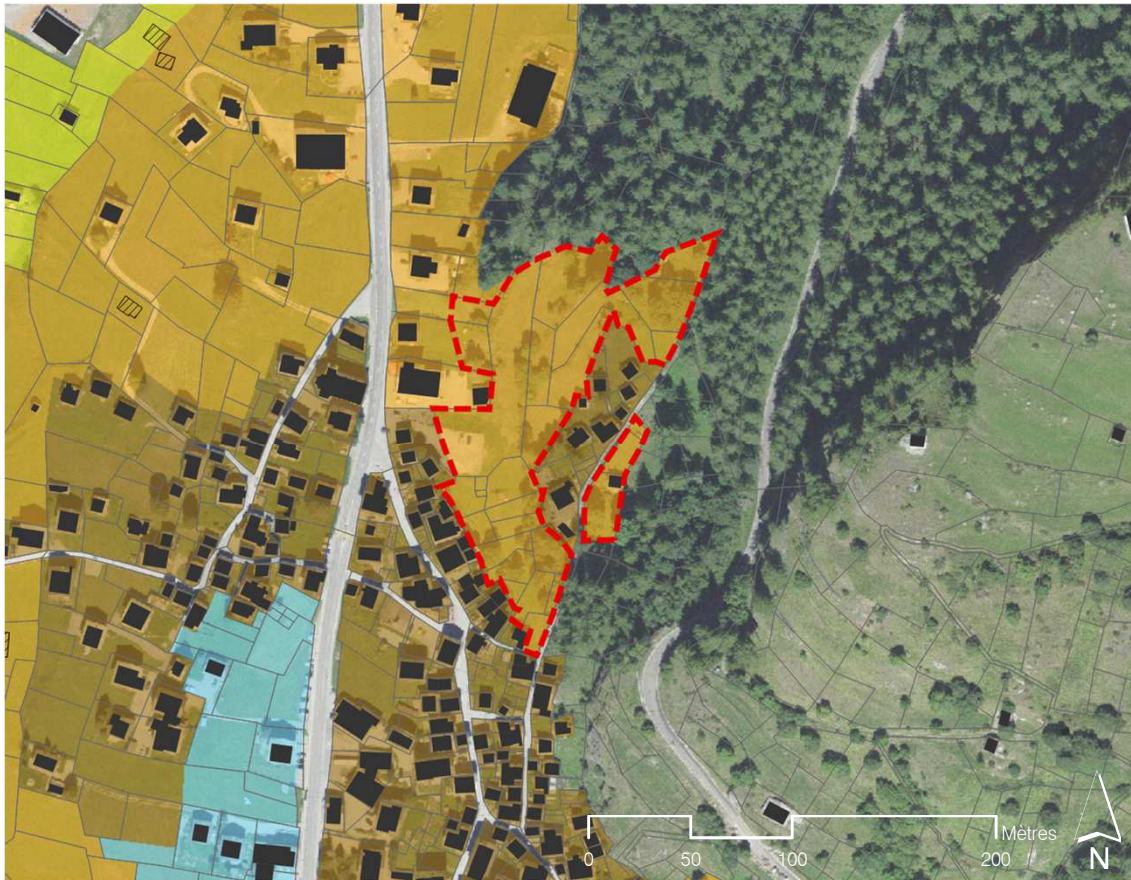
### évaluation

Périmètre concerné par l'ISOS, il présente également un parcellaire inadapté à la construction et un équipement lacunaire. Sa proximité avec le vieux village et la Borgne en font un secteur à forts enjeux paysagers.



## 22. LES FOUCHES

surface : 1.1 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 conflit avec ISOS	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### attractivité résidentielle

b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

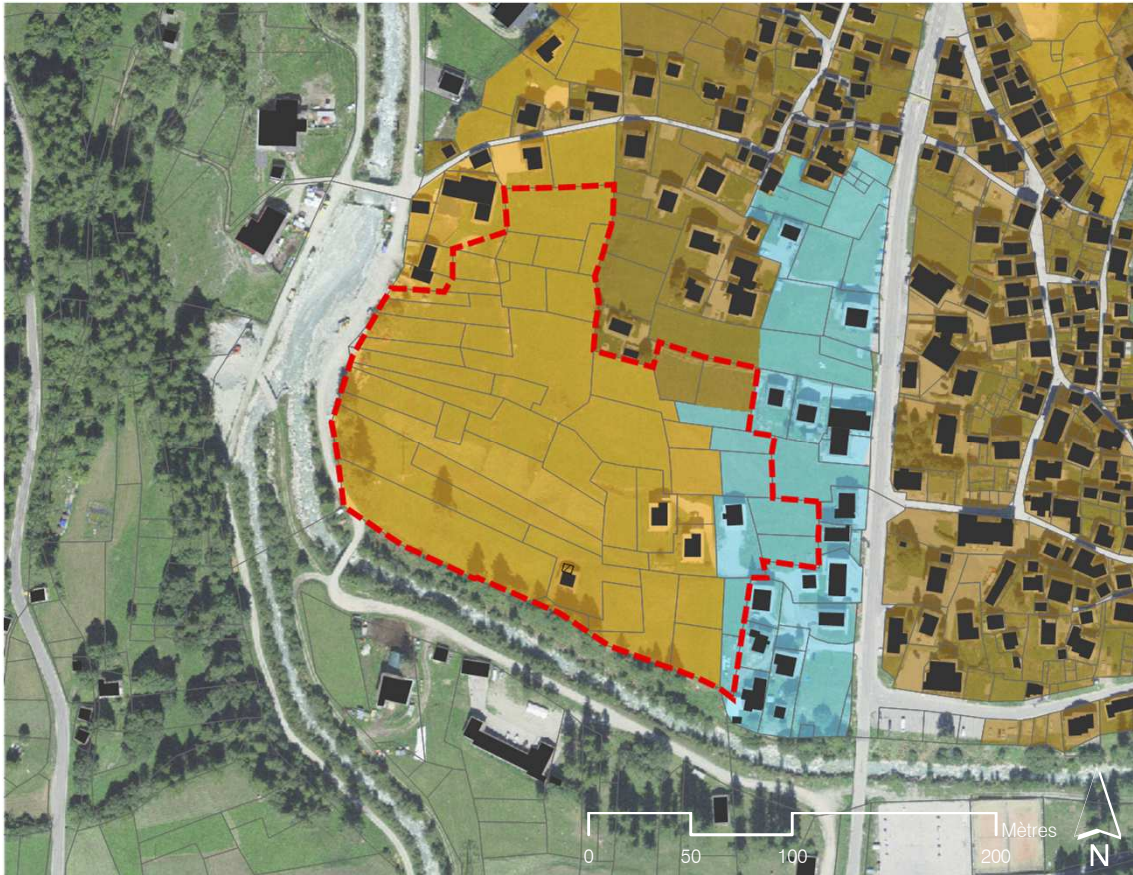
e2. maintenir les césures paysagères

### évaluation

Périmètre vierge de toute construction permettant la lisibilité du hameau à l'Est, protégé à l'ISOS. Périmètre non équipé, parcellaire inadapté à la construction et déclivité défavorable.

## 23. TSARKOT

surface : 3.3 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

#### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 périmètre ISOS	
2.2 présence d'une ligne HT	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e5. délimiter un périmètre de protection et de valorisation des berges de la Borgne

### évaluation

Périmètre concerné par l'ISOS, il présente également un parcellaire inadapté à la construction et un équipement lacunaire. Sa proximité avec le vieux village et la Borgne en font un secteur à forts enjeux paysagers.



## 24. NANTHAY

surface : 0.3 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 périmètre ISOS	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### nature et paysage

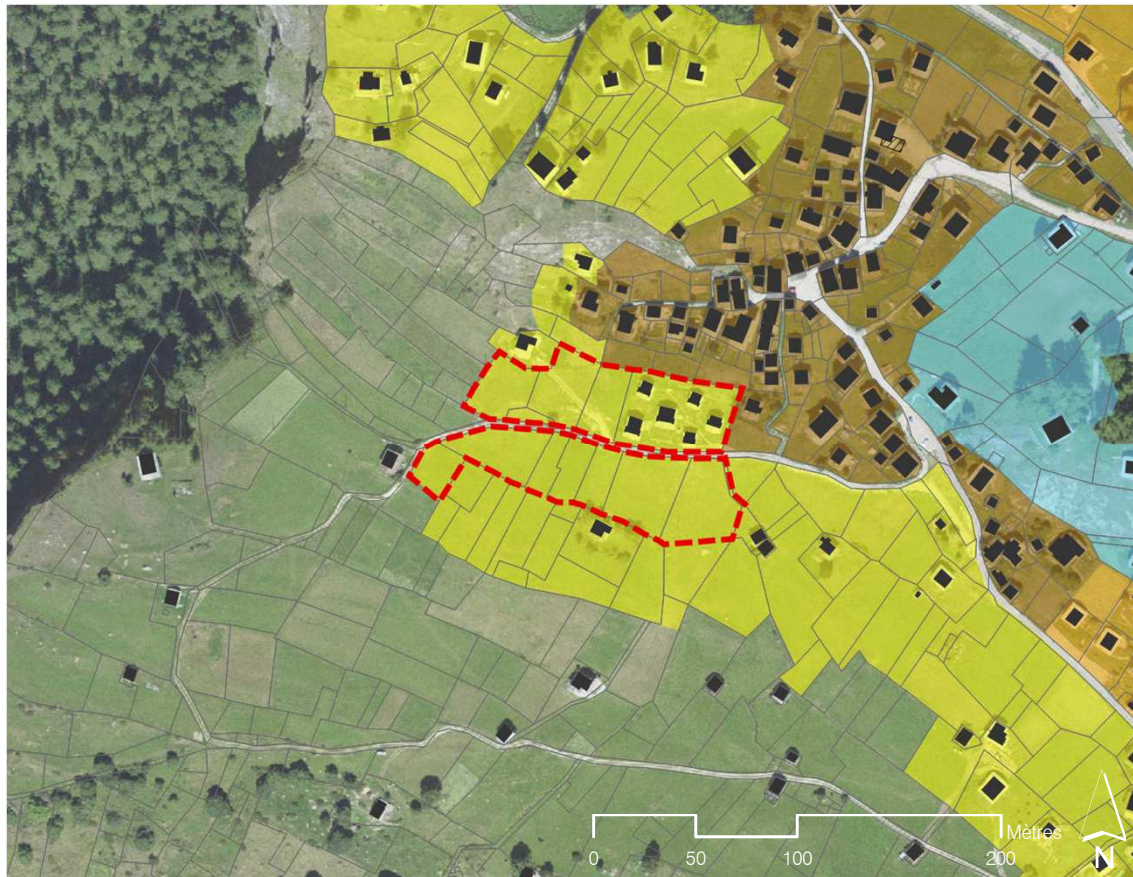
e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre concerné par l'ISOS, il se trouve en bordure du vieux village des Haudères et touche à des enjeux de lisibilité des noyaux anciens. Le parcellaire est également inadapté à la construction et la pente est trop importante.

## 25. PLAN DE BRÉONA 1

surface : 0.9 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 2.1 cahier des charges dans le RCCZ |  |
|-------------------------------------|--|

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a2. densifier les entités urbanisées spontanées hors vieux villages (successions de vides et pleins)
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

#### attractivité résidentielle

- b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique
- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

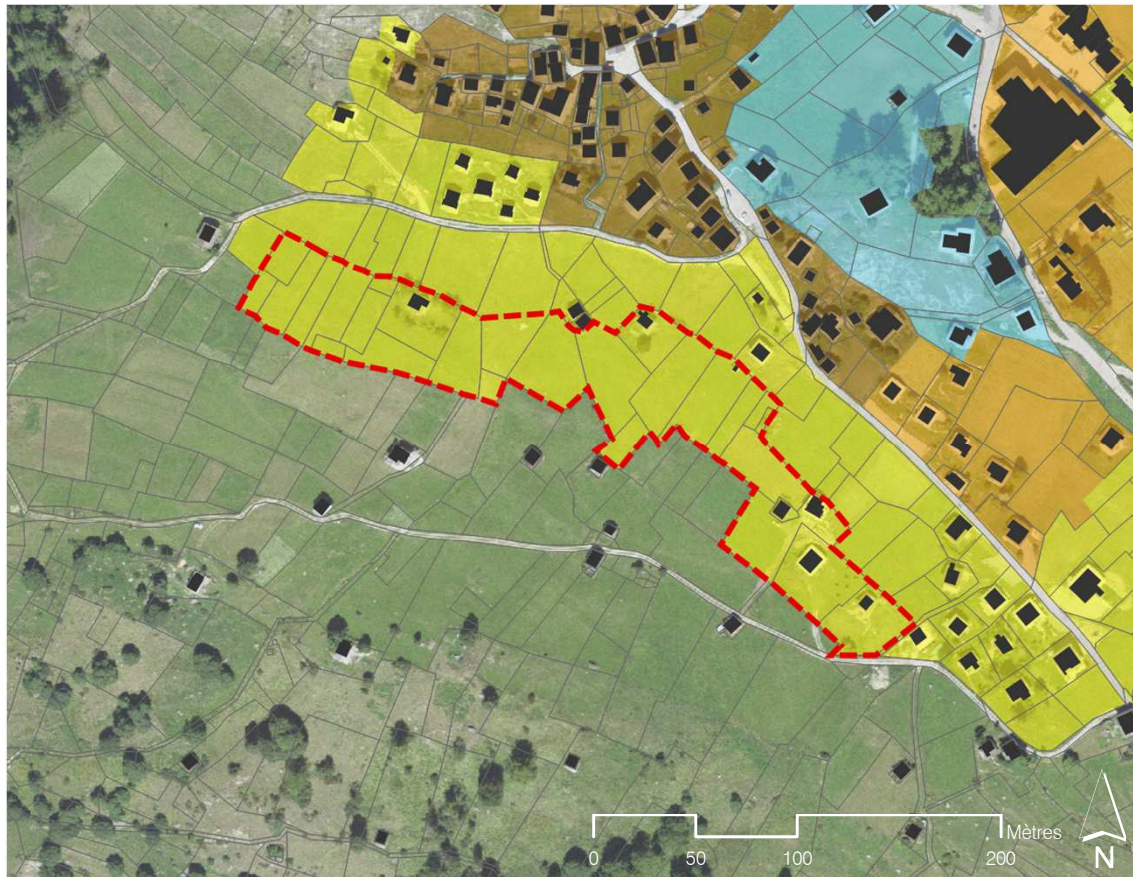
### évaluation

Périmètre occupé par les Anako Lodges, les enjeux touristiques sont à analyser pour une éventuelle extension des activités. La partie aval de la desserte fait l'objet d'un cahier des charges dans le RCCZ.



## 26. PLAN DE BRÉONA 2

surface : 1.6 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

- |   |  |
|---|--|
| 1.1 éloignement au plan de déneigement des routes |  |
| 1.2 morphologie du parcellaire                    |  |
| 1.3 éloignement à l'eau potable                   |  |
| 1.4 éloignement aux eaux usées (égout)            |  |
| 1.5 topographie défavorable (pente)               |  |
| 1.6 proximité des zones de danger                 |  |
| 1.7 éloignement aux zones urbanisées              |  |

### Critères additionnels

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 2.2 cahier des charges dans le RCCZ |  |
|-------------------------------------|--|

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

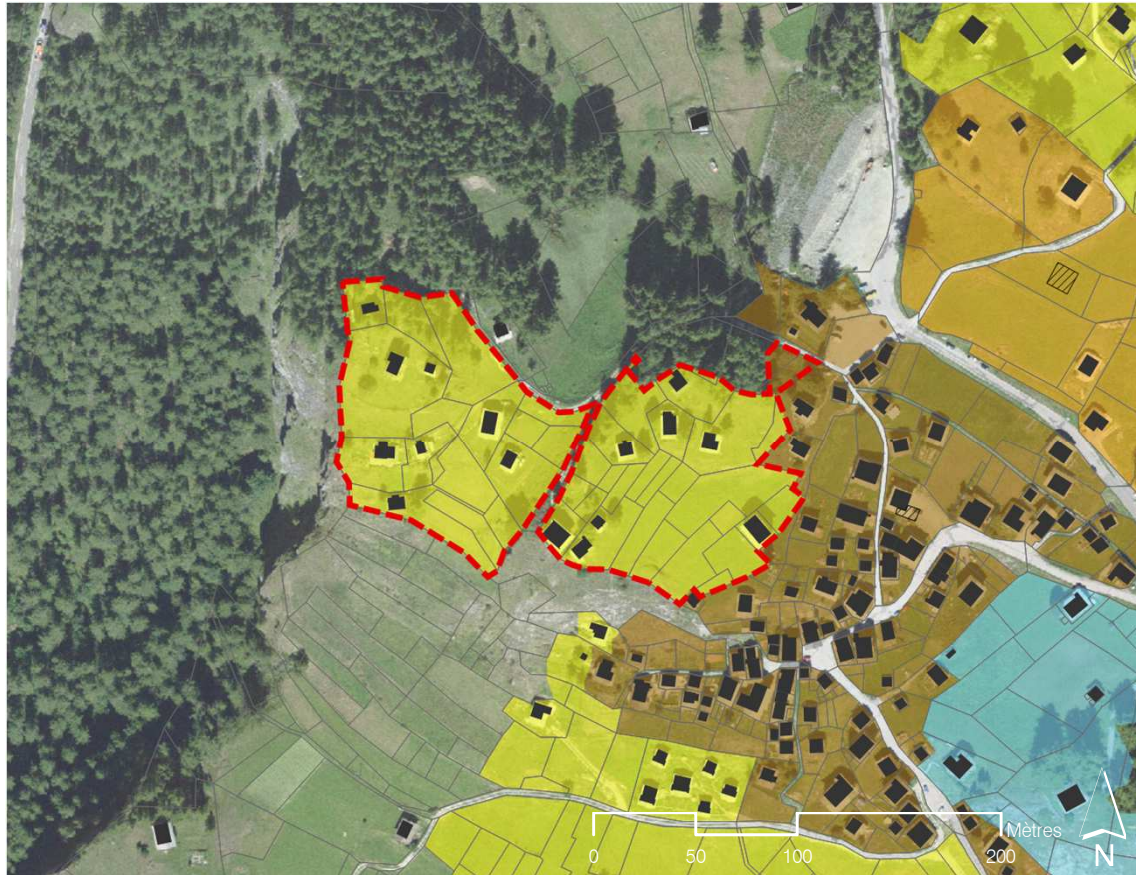
- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre peu bâti, principalement destiné à la résidence secondaire.  
Équipement lacunaire, desserte manquante, situé en marge de l'urbanisation. Il fait l'objet d'un cahier des charges dans le RCCZ en vigueur.

## 27. OUEST LA FORCLAZ

surface : 2.1 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire, il n'est pas équipé et sa desserte est sous-dimensionnée. Son urbanisation rendrait difficile la lisibilité du vieux village.



## 28. LA FORCLAZ CENTRE

surface : 1.6 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

#### attractivité résidentielle

- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

- e3. valoriser les zones stratégiques comme les entrées des villages

### évaluation

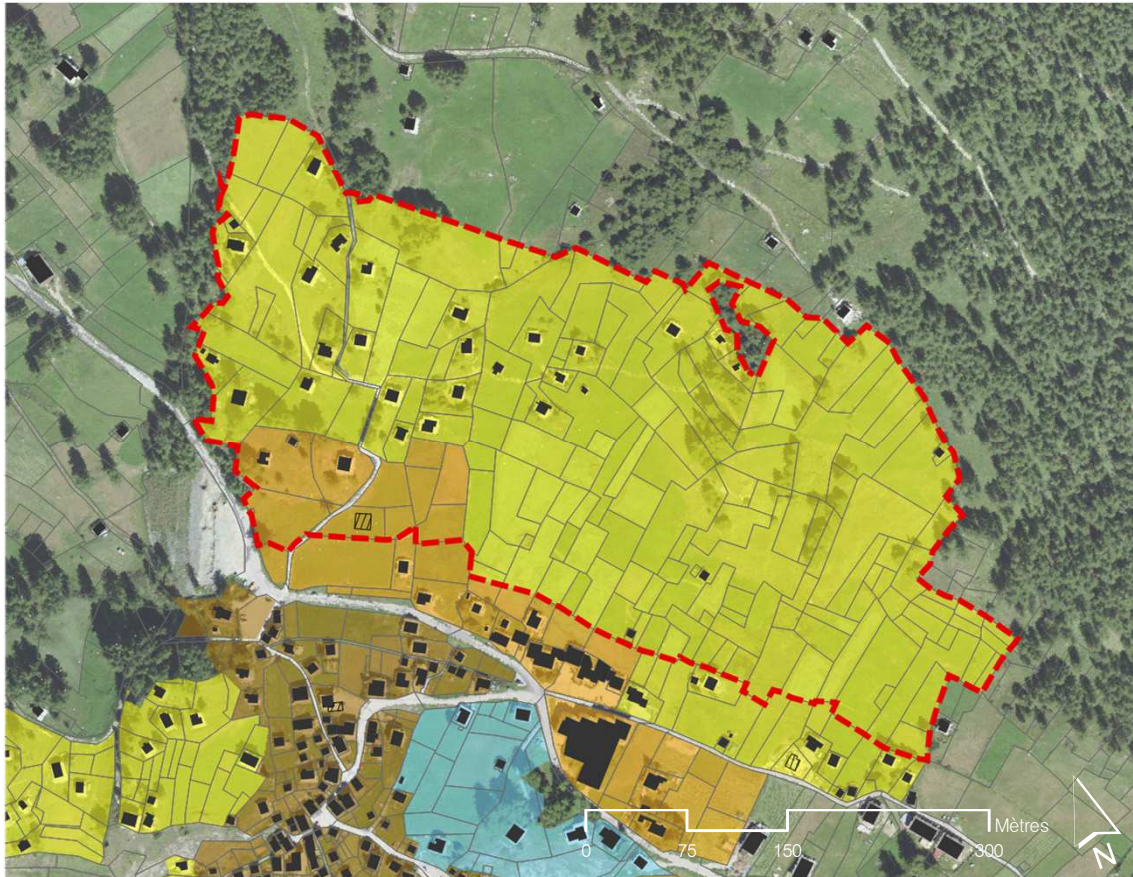
Périmètre peu bâti, idéalement situé au centre du village de la Forclaz

Espace qualitatif et lieu emblématique, composé d'un pré et d'une colline rocheuse surmontée d'un petit boisement. Une partie est non constructible car située sur du rocher. Le pré constitue un anneau central, à l'instar de celui du village de Lannaz.



## 29. SON LA FORCLAZ

surface : 14.7 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80
- Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

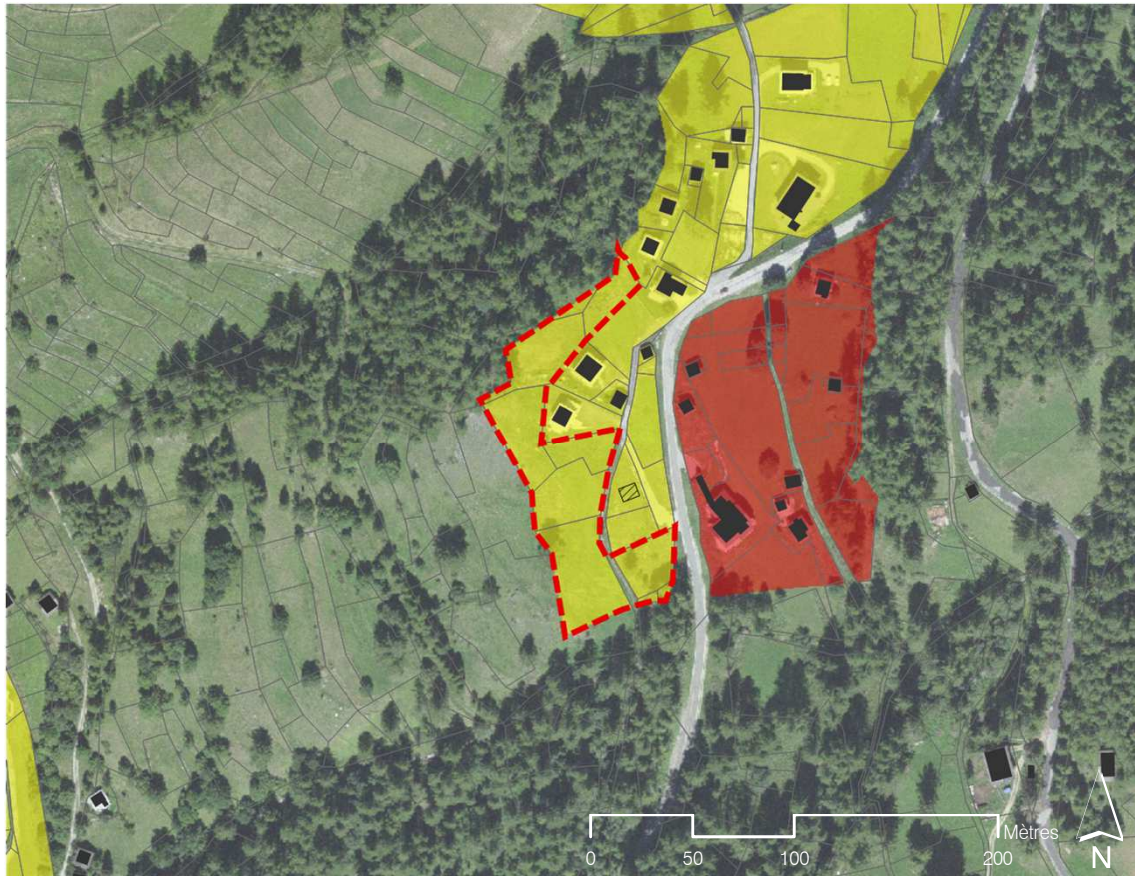
### évaluation

Vaste périmètre principalement destiné à la résidence secondaire, il est éloigné du centre du vieux village et participe au mitage du territoire. Le parcellaire peu adapté, l'équipement lacunaire et la déclivité importante en font un secteur difficilement urbanisable.



## 30. TSAMPION AVAL

surface : 0.6 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 présence de PPS d'importance nationale

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

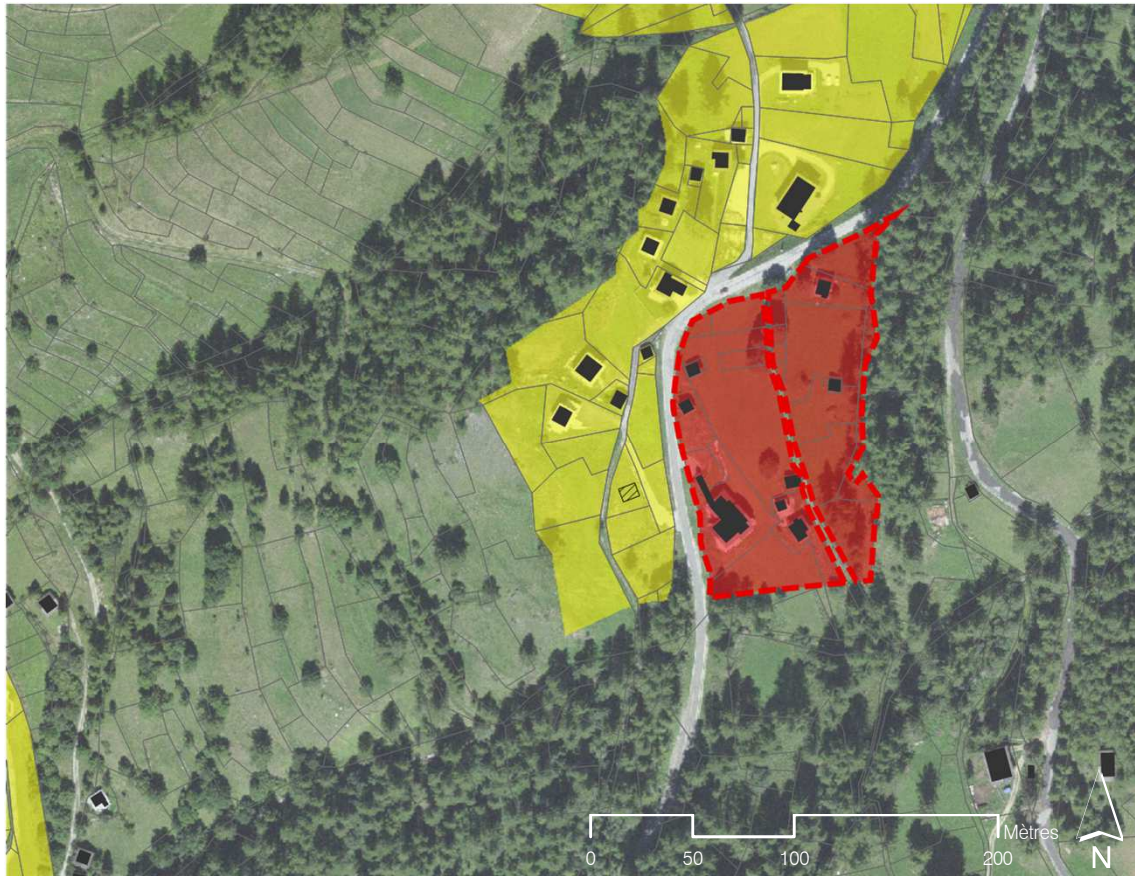
e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre à l'équipement lacunaire, non bâti et éloigné des zones urbanisées, il présente également une pente partiellement défavorable et est partiellement concerné par une zone de danger d'avalanche moyen, ainsi que par l'inventaire des prairies sèches d'importance nationale

## 31. TSAMPION AMONT

surface : 1.3 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a4. effectuer un rééquilibrage territorial sur la proportion d'habitat collectif et d'habitat individuel )
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique
- e3. valoriser les zones stratégiques comme les entrées des villages

### évaluation

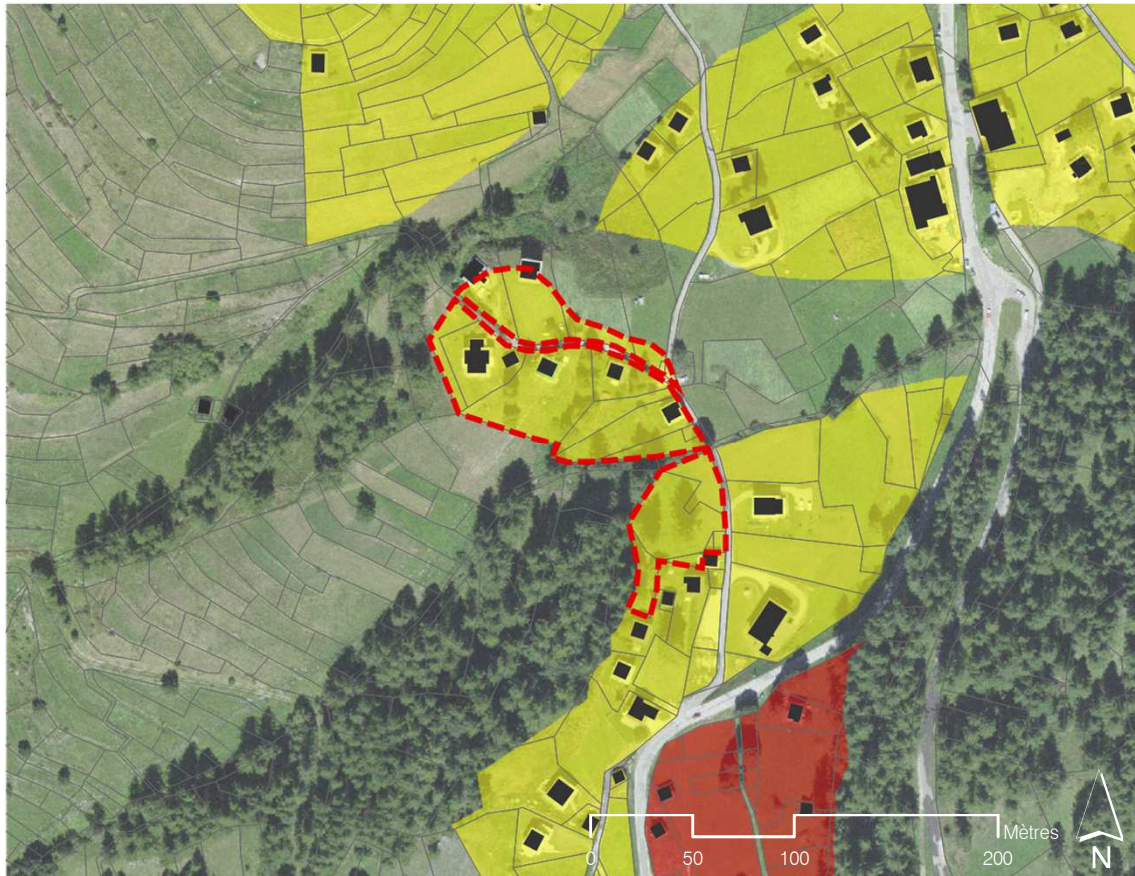
Périmètre peu bâti, principalement destiné à la résidence secondaire.

Partiellement concerné par une zone de danger moyen, ce périmètre est partiellement équipé.



## 32. PLAN DU BEU OUEST

surface : 1.0 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 présence de PPS d'importance nationale

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

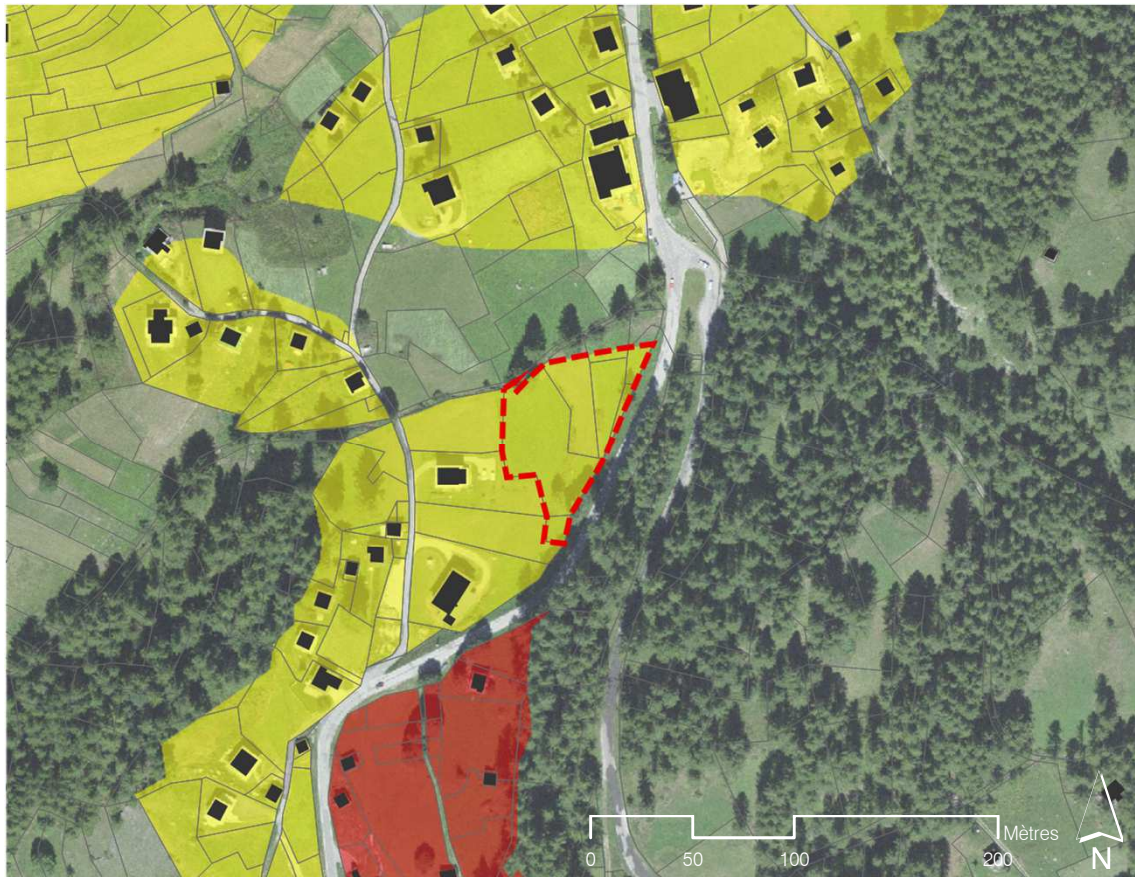
e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire, à l'équipement lacunaire et éloigné des zones urbanisées, il est concerné par une zone de danger d'avalanche moyen et par l'inventaire des prairies sèches d'importance nationale.


### 33. PLAN DU BEU EST

surface : 0.4 ha



#### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

#### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

#### options de développement communales concernées

##### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

##### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

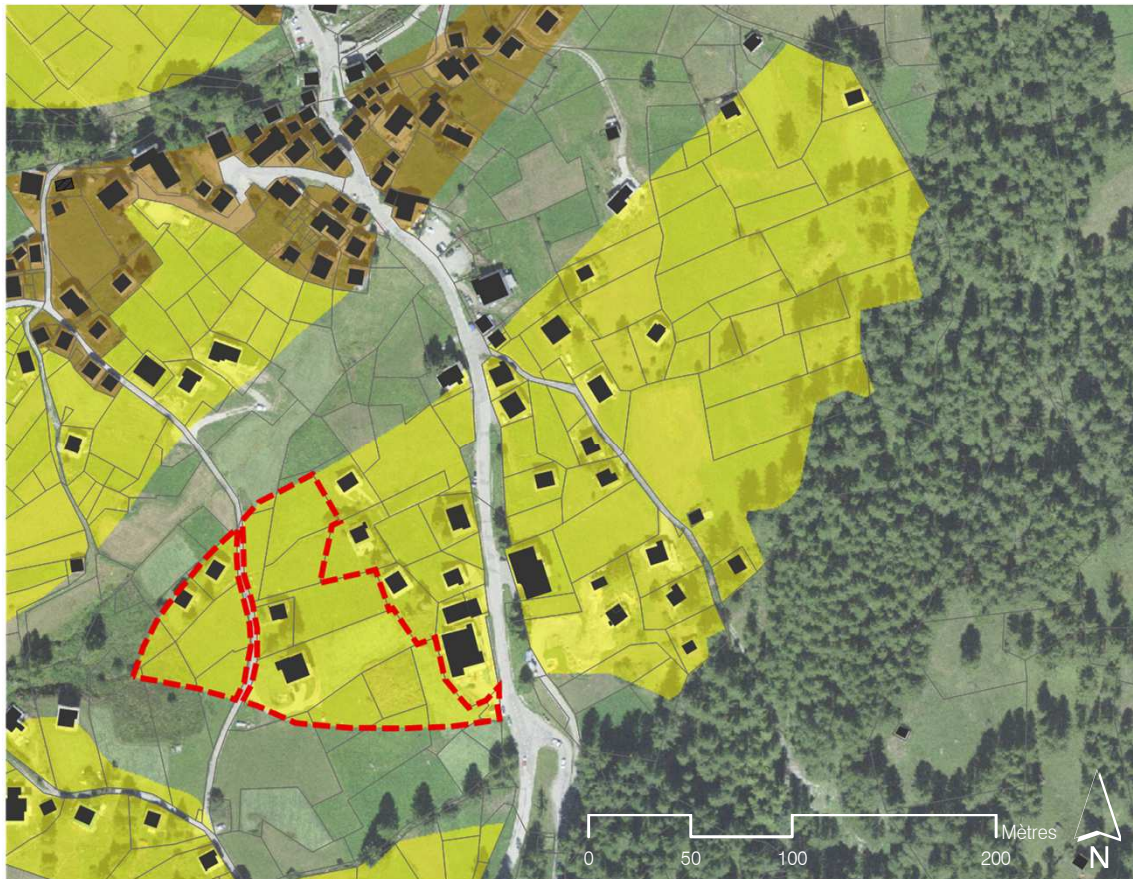
#### évaluation

Périmètre non construit, non-équipé et éloigné des zones urbanisées. En bordure de forêt et présence d'une zone de danger moyen d'avalanche.



## 34. BEAUNAVET 1

surface : 1.1 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

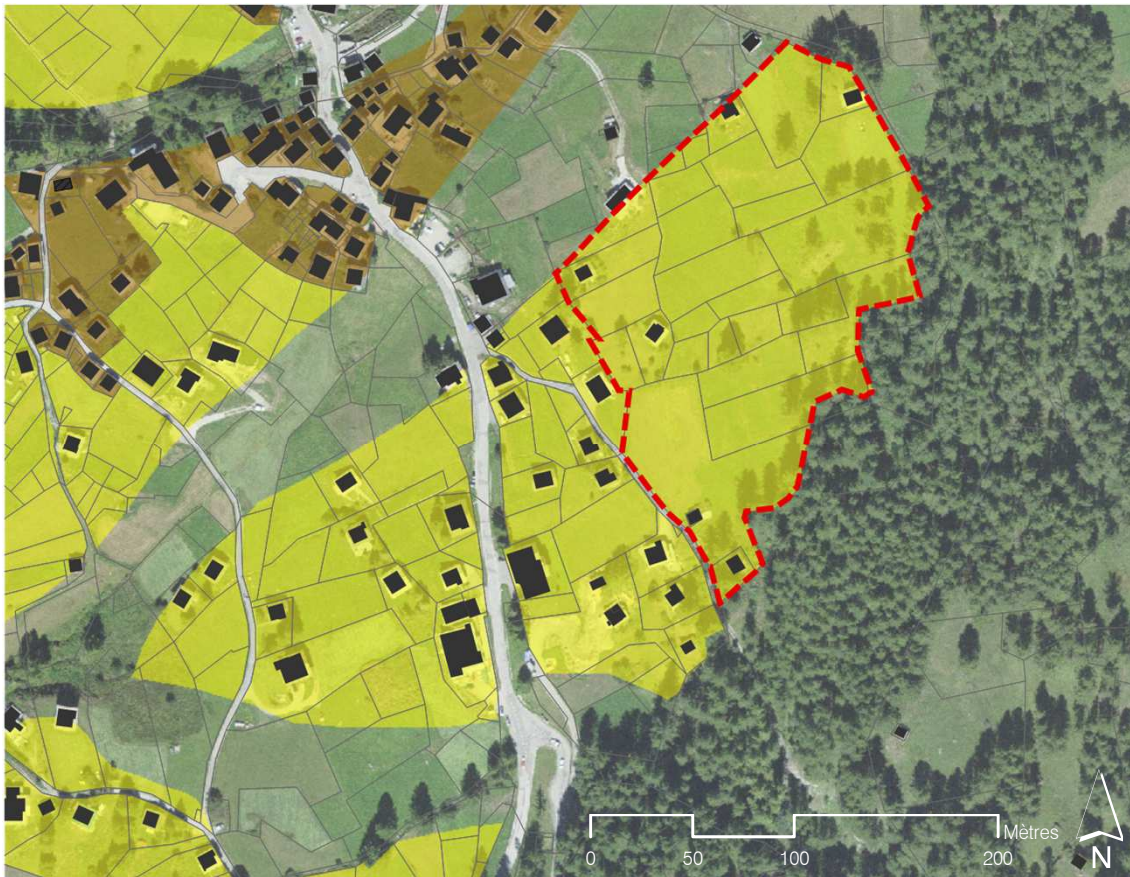
e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire et éloigné des zones urbanisées, il est concerné par une zone de danger d'avalanche moyen.

## 35. LA MOURA

surface : 2.6 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 appel en plus-value pour l'équipement

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

En bordure de forêt, ce périmètre principalement destiné à la résidence secondaire est éloigné du tissu bâti, partiellement en zone de danger moyen d'avalanche. Aucune desserte existante.



## 36. COLLINE ST-CHRISTOPHE

surface : 2.3 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 cahier des charges dans le RCCZ

2.2 présence de PPS d'importance nationale

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

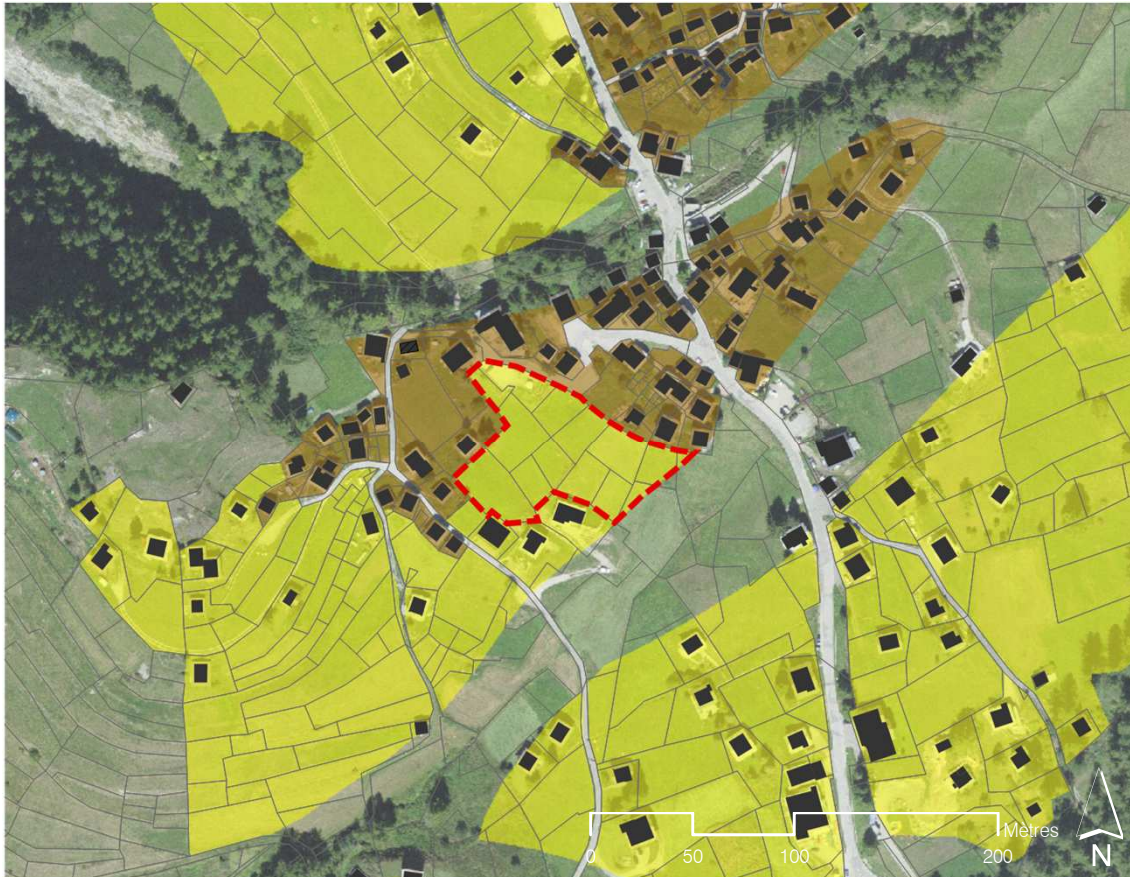
e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire, situé sur une colline à forte valeur paysagère, avec une desserte partielle, il est éloigné des zones urbanisées et est concerné par l'inventaire des prairies sèches d'importance nationale.

## 37. BEAUNAVET 2

surface : 0.5 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

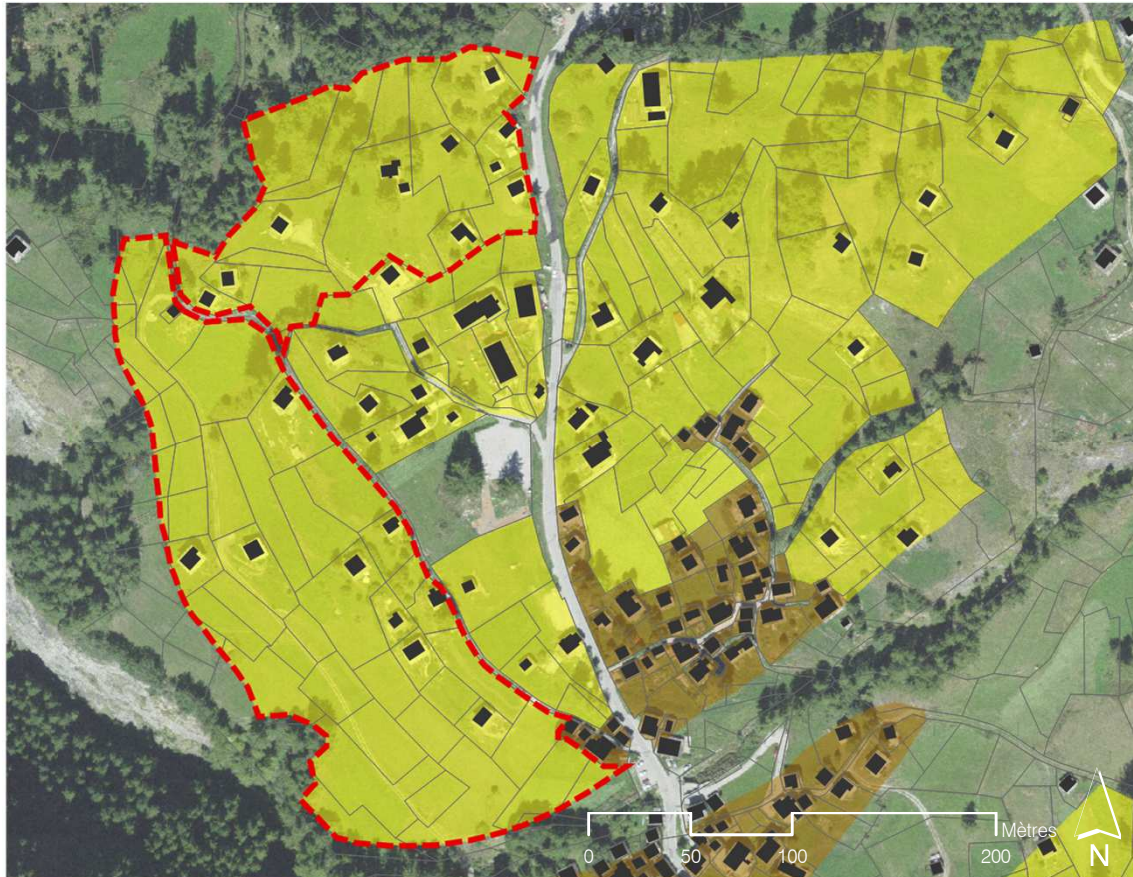
### évaluation

Poche non urbanisée en aval du village de la Sage, problématique de lisibilité du vieux village, accessibilité difficile, concernée par une zone de danger moyen d'avalanche.



## 38. LES MARENISCHES

surface : 5.1 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Ce périmètre principalement destiné à la résidence secondaire est éloigné du tissu bâti, partiellement en zone de danger moyen d'avalanche. Aucune desserte existante. Orientation nord de la partie nord inintéressante pour l'urbanisation.

## 39. SON LA SAGE

surface : 5.3 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

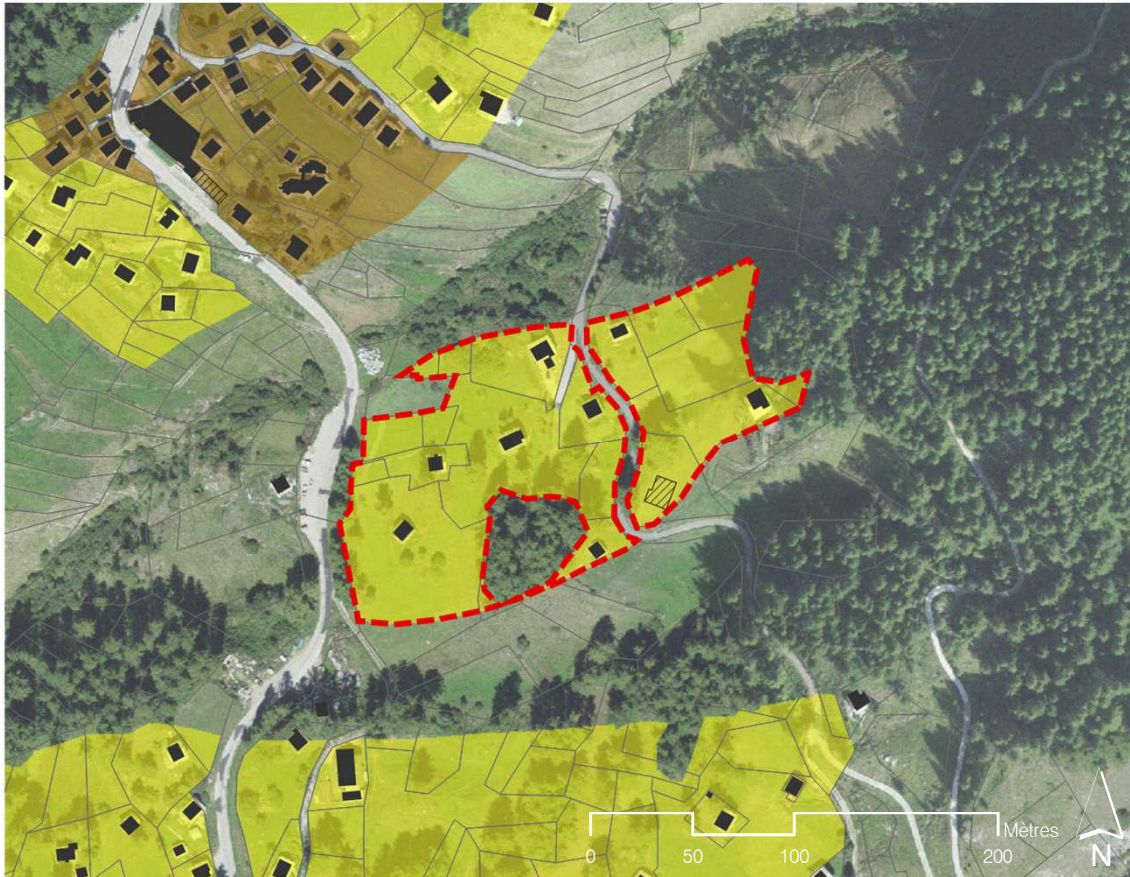
### évaluation

Ce périmètre principalement destiné à la résidence secondaire est majoritairement éloigné du tissu bâti, partiellement en zone de danger moyen d'avalanche. Aucune desserte existante. Orientation nord-est de la partie nord inintéressante pour l'urbanisation.



## 40. LES VERNETTES

surface : 2.0 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Ce périmètre est éloigné du tissu bâti, partiellement en zone de danger moyen d'avalanche. Les parcelles non-bâties ne sont pas desservies.

## 41. BORZA AVAL

surface : 0.4 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

 Bâtiment en cours de construction

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

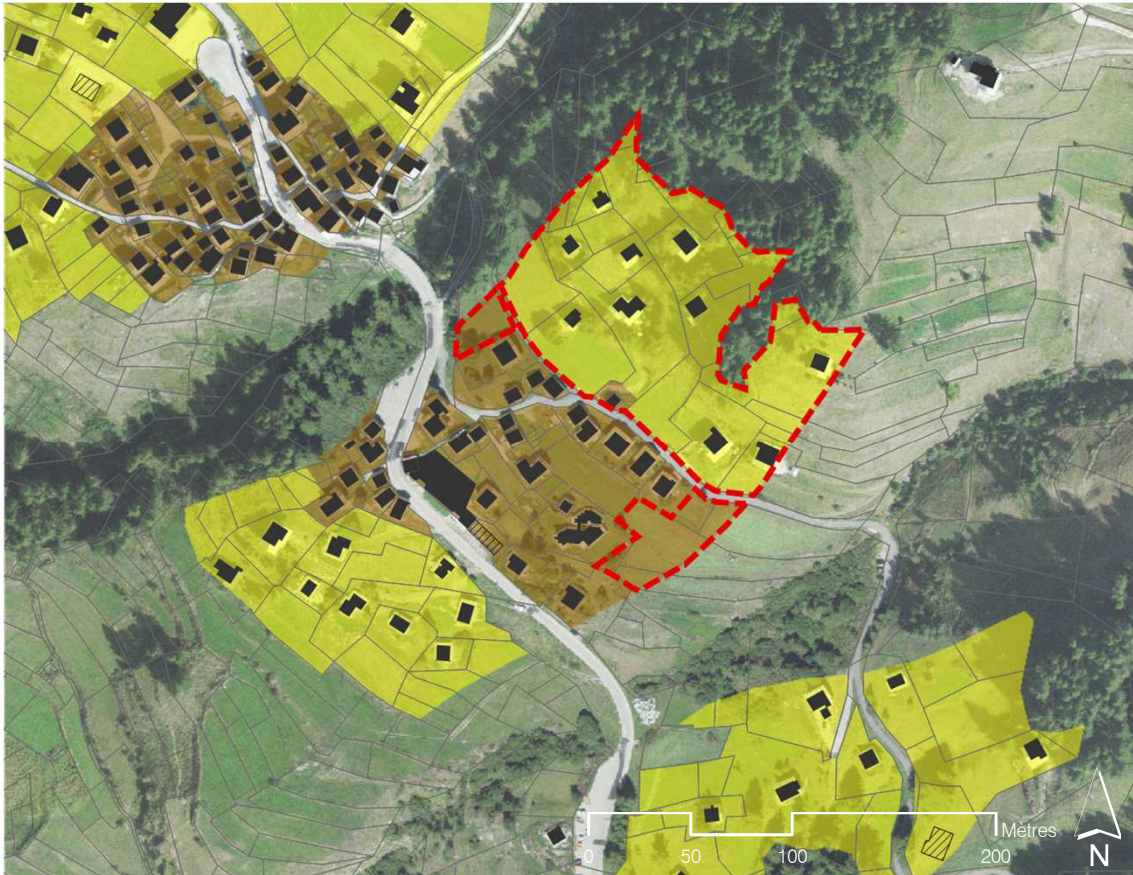
### évaluation

Ce périmètre principalement destiné à la résidence secondaire est partiellement en zone de danger moyen d'avalanche et n'est pas desservi. La topographie est défavorable pour l'urbanisation.



## 42. BORZA AMONT

surface : 1.7 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	
<b>Critères additionnels</b>	
2.1 présence de PPS d'importance nationale	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a3. préserver la lisibilité des vieux villages (franges)
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Ce périmètre éloigné du tissu bâti, principalement destiné à la résidence secondaire est partiellement en zone de danger moyen d'avalanche et n'est pas desservi. La topographie est défavorable pour l'urbanisation. Il est concerné par l'inventaire des prairies sèches d'importance nationale.

## 43. VILLA AVAL

surface : 0.7 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction

### Affectation des zones

- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire et éloigné du tissu bâti, il n'est que partiellement équipé, difficile d'accès en hiver, non desservi dans sa partie aval. La pente est défavorable pour l'urbanisation. Il est concerné par une zone de danger moyen d'avalanche.



## 44. VILLA AMONT

surface : 2.1 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village
- Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

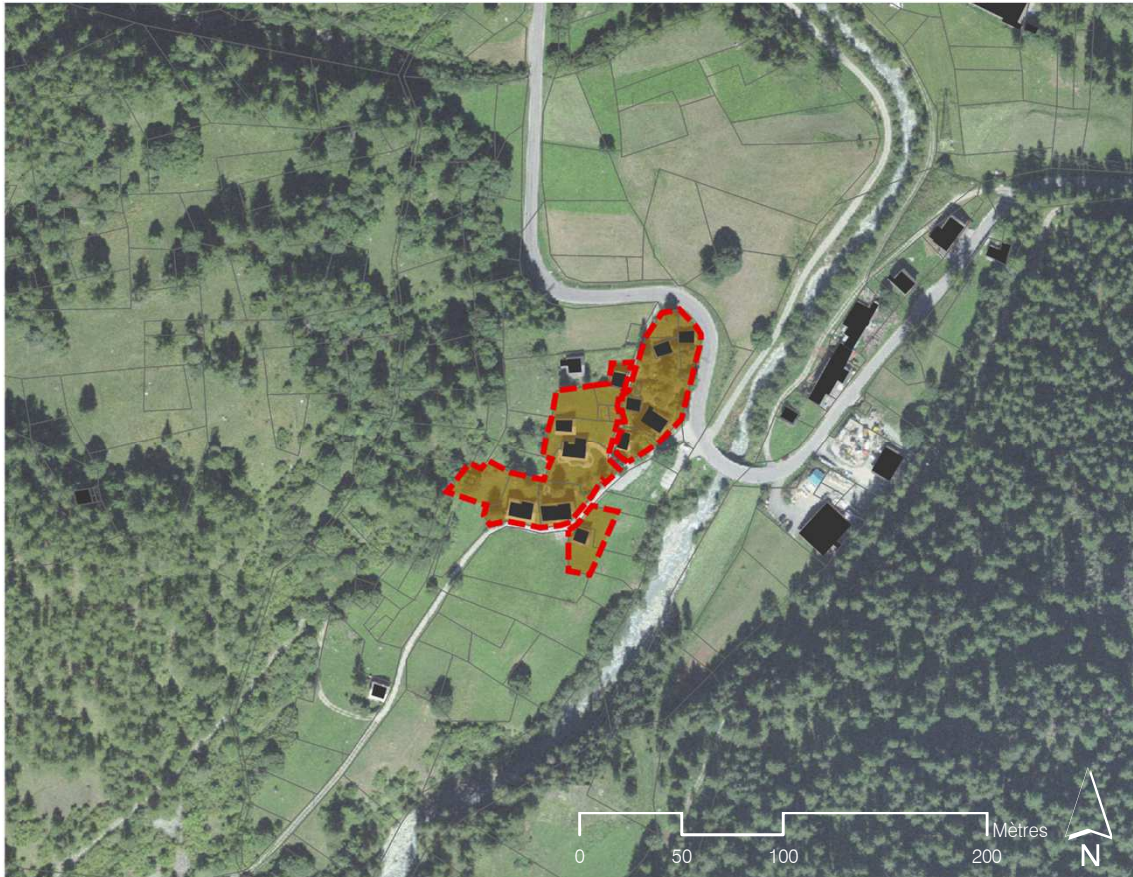
- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire et éloigné du tissu bâti, il n'est que partiellement équipé, difficile d'accès en hiver. La pente est défavorable pour l'urbanisation. Il est concerné par une zone de danger moyen d'avalanche.

## 45. PRALOVIN

surface : 0.5 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

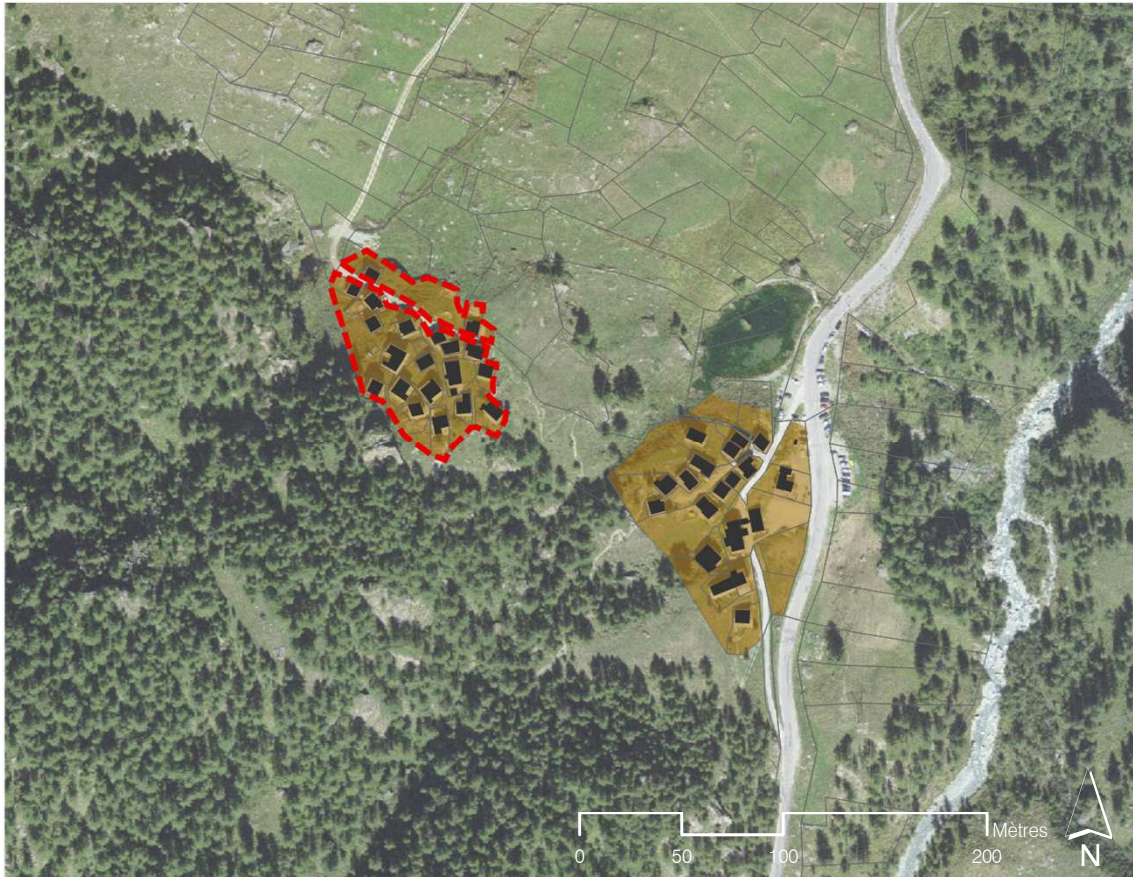
### évaluation

Périmètre principalement destiné entièrement bâti, à l'équipement non conforme, dévolu à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire.  
De nouvelles constructions ne sont pas souhaitées.



## 46. VOUARTSÉ

surface : 0.5 ha



### Légende

- Périmètre de la zone réservée
- Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
- Zone du centre du vieux village

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

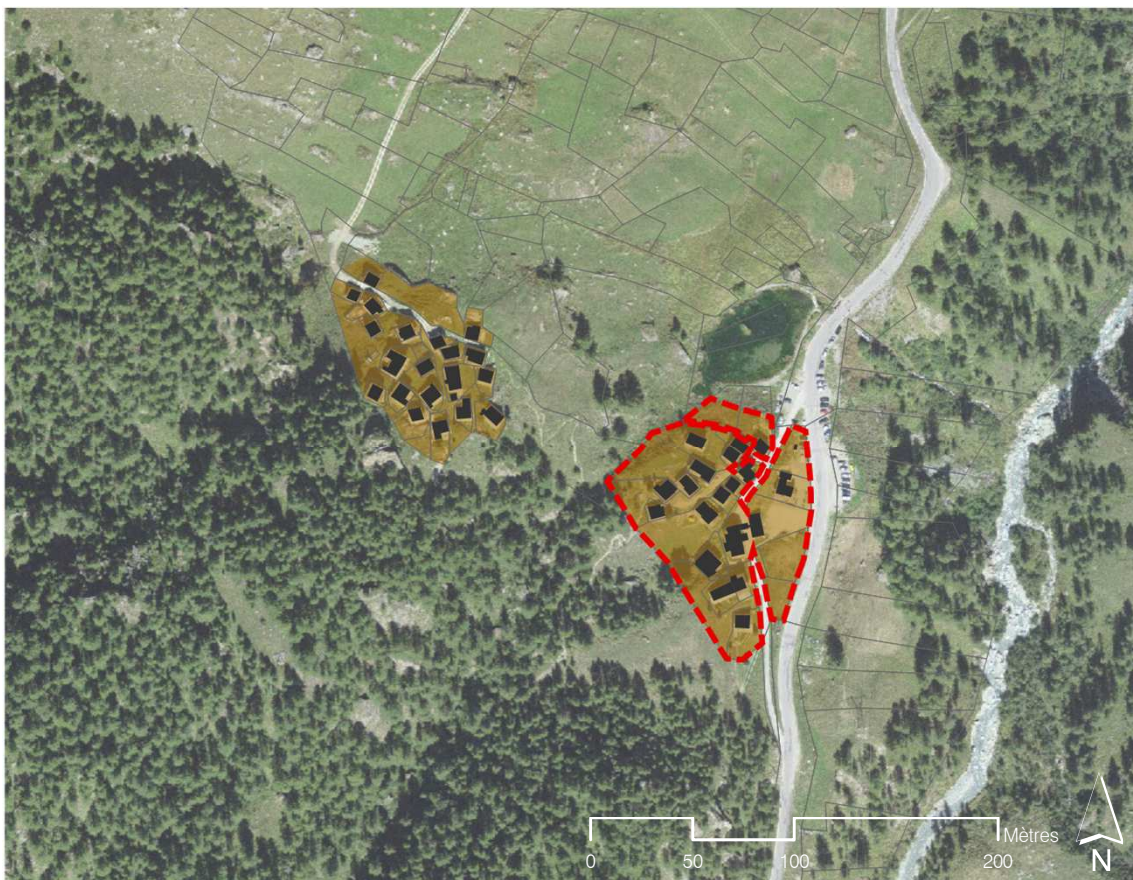
- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation




Périmètre presque entièrement bâti, à l'équipement non conforme (eaux usées), principalement destiné à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire. De nouvelles constructions ne sont pas souhaitées.

## 47. LA GOUILLE

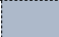

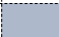
surface : 0.8 ha



### Légende

-  Périmètre de la zone réservée
-  Bâtiment en cours de construction
- Affectation des zones
-  Zone du centre du vieux village

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

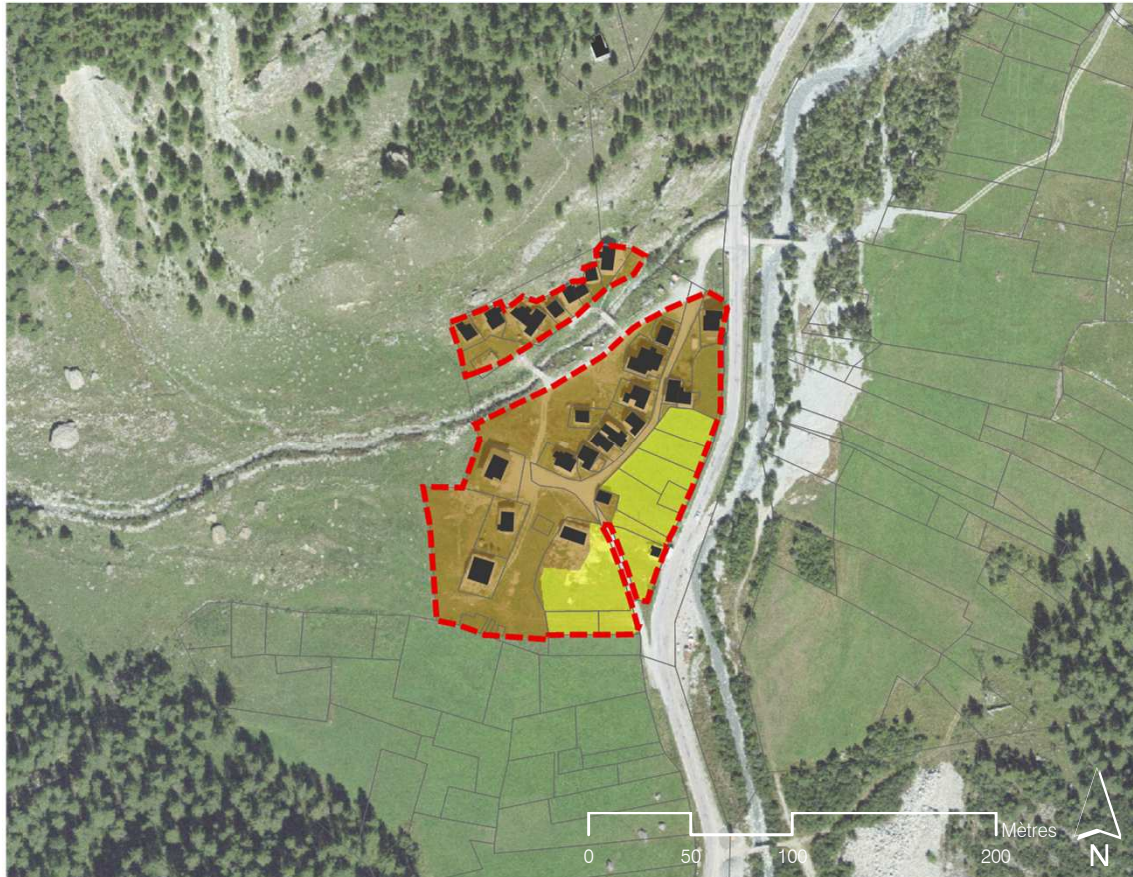
### évaluation

Périmètre presque entièrement bâti, à l'équipement non conforme (eaux usées), principalement destiné à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire. De nouvelles constructions ne sont pas souhaitées.



## 48. SATARMA

surface : 1.7 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 appel en plus-value pour l'équipement

2.2 proximité de la zone alluviale d'importance nationale

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

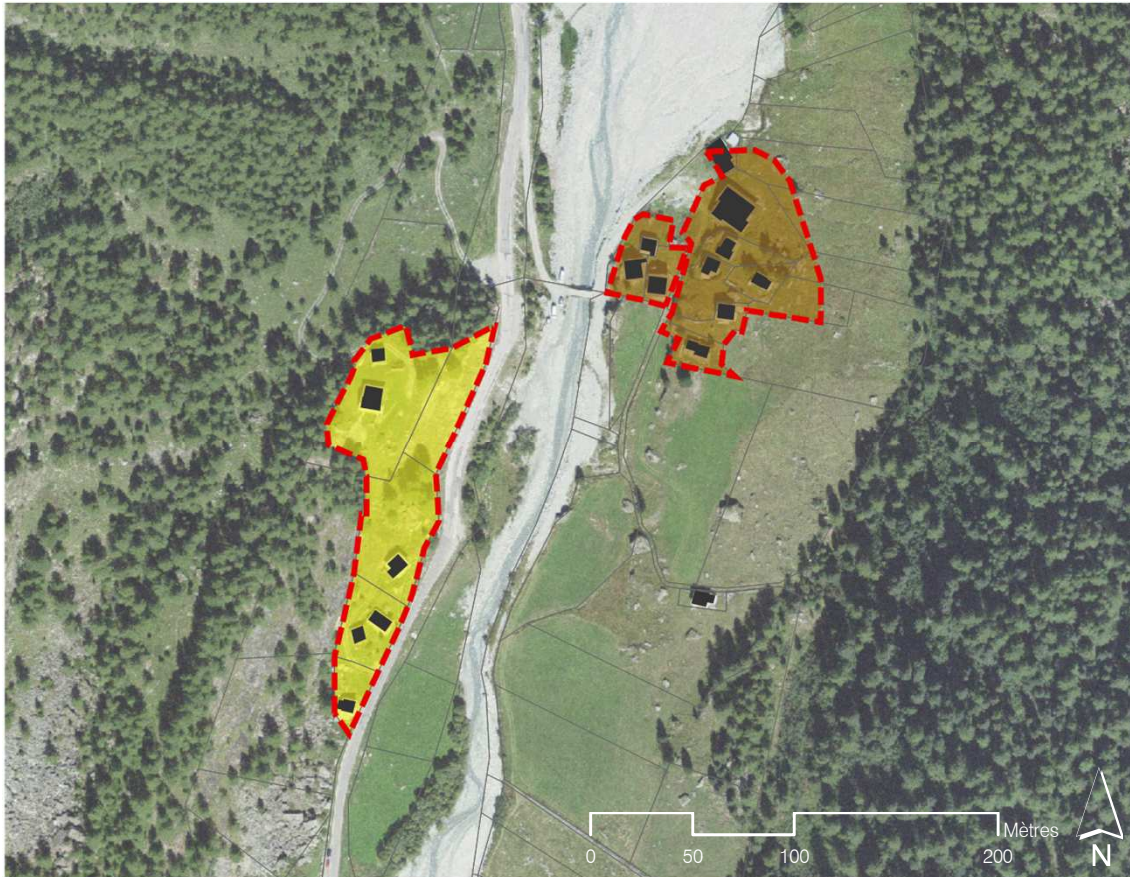
### évaluation

Périmètre presque entièrement bâti, à l'équipement non conforme (eaux usées), principalement destiné à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire.

De nouvelles constructions ne sont pas souhaitées dans la zone vieux village ni dans la zone d'habitat individuel, proche de la zone alluviale d'importance nationale.

## 49. PRAMOUSSE / PRAGACHÈT

surface : 1.4 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

#### Critères additionnels

2.1 proximité de la zone alluviale d'importance nationale

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre du vieux village entièrement bâti, à l'équipement non conforme (eaux usées et eau potable), à proximité de la zone alluviale d'importance nationale, principalement destiné à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire.

La zone d'habitat individuel est pénalisée par de fortes pentes.



## 50. LA MONTA

surface : 2.0 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes

1.2 morphologie du parcellaire

1.3 éloignement à l'eau potable

1.4 éloignement aux eaux usées (égout)

1.5 topographie défavorable (pente)

1.6 proximité des zones de danger

1.7 éloignement aux zones urbanisées

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a5. favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti ancien

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Périmètre du vieux village presque entièrement bâti principalement destiné à la résidence secondaire et composé de bâtiments à l'architecture vernaculaire.

Secteur Est en conflit avec une zone de danger élevé d'avalanche. Enjeu touristique pour le secteur comportant l'hôtel Aiguilles de La Tsa.

## 51. AROLLA NORD

surface : 0.6 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

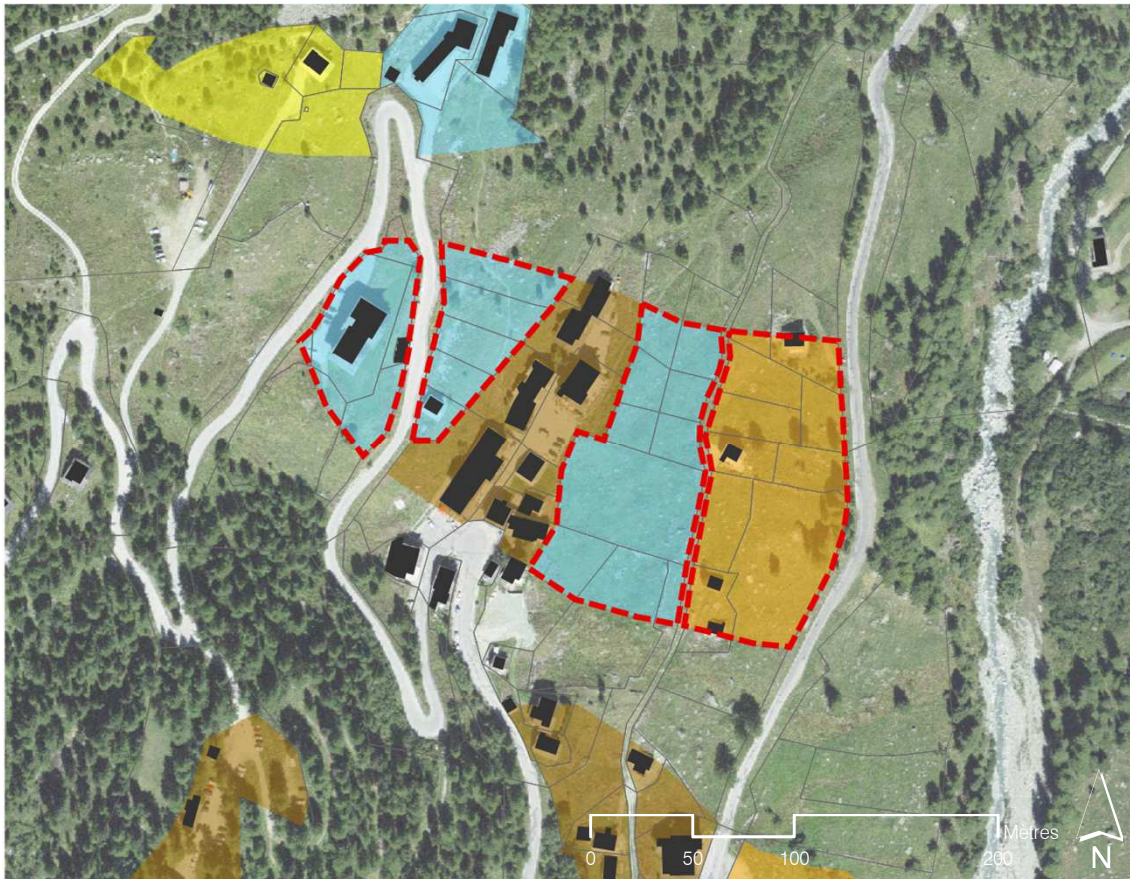
### évaluation

Périmètre principalement destiné à la résidence secondaire, en conflit avec une zone de danger élevé d'avalanche, éloigné du tissu bâti, à la topographie défavorable et à l'équipement lacunaire.



## 52. AROLLA CENTRE

surface : 2.5 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée

Affectation des zones


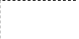

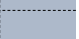



 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

 Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0.30

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

- a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage
- a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### attractivité résidentielle

- b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique
- b2. planifier les zones d'intérêt général, les structures et établissements nécessaires à la population

#### nature et paysage

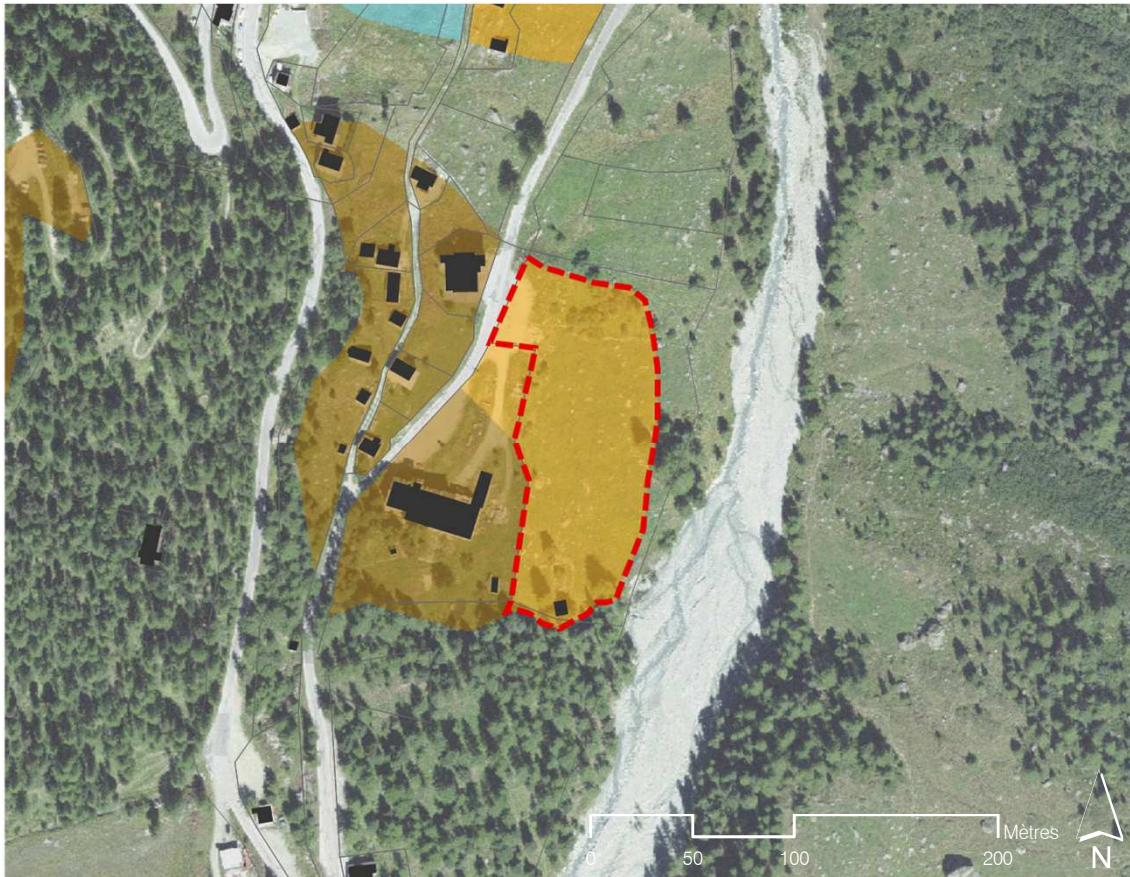
- e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Ce large périmètre non-bâti et non desservi est principalement destiné à la résidence secondaire.  
Enjeu touristique pour la secteur affecté en zone extensive du vieux-village.

## 53. MONT-COLLON

surface : 1.0 ha



### Légende

 Périmètre de la zone réservée


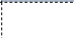
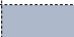
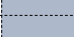
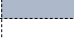
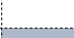

Affectation des zones

 Zone du centre du vieux village

 Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0.80

 Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0.60

### critères techniques (SIMUL-R)

1.1 éloignement au plan de déneigement des routes	
1.2 morphologie du parcellaire	
1.3 éloignement à l'eau potable	
1.4 éloignement aux eaux usées (égout)	
1.5 topographie défavorable (pente)	
1.6 proximité des zones de danger	
1.7 éloignement aux zones urbanisées	

### options de développement communales concernées

#### urbanisation

a1. gérer les grandes réserves pour limiter le mitage

a6. analyser le devenir des zones destinées à la résidence secondaire

#### attractivité résidentielle

b1. maintenir un tourisme fort, facteur important d'accroissement démographique

#### nature et paysage

e1. préserver et mettre en valeur le potentiel nature et paysage comme atout touristique

### évaluation

Grande parcelle d'1ha située en aval de l'hôtel Mont-Collon. Non équipée, non desservie, concernée par une zone de danger moyen d'avalanche. Enjeu touristique à analyser.